

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2024

Bureau

Présidence : Mme Caroline Monod
Vice-présidence : M. Michele Colleoni
Secrétaire : Mme Véronique Equey
Membres : M. Armando Couto, Mme Nancy Ruerat

Sont présent-e-s :

M. Simon Antich, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Laurent Brun, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Pascal Conti, M. Vincent Daher, M. Stéphane Dätwiler, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, Mme Véronique Equey, M. Alain Fischer, M. Christian Haas, Mme Fayrouz Kashef, Mme Leila Khatchadourian, M. Smult Kouame, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, M. Louis Mégroz, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Sevinc Sönmez, M. Hüseyin Temel, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel, M. Serhat Yilmaz

Excusé-e-s :

M. Armando Couto, M. Flavio Innocenti, Mme Elzimar Zermatten

Assistent à la séance : Mme Corinne Gachet, Maire
Mme Salima Moyard, Conseillère administrative
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif,
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2024
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS

- 6) Projets de délibération du Conseil administratif

- a) 361-24.04 Approbation des comptes 2023 de la commune de Lancy **p. 1699**
Entrée en matière

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

- b) 362-24.04 Règlement du Conseil municipal de la Ville de Lancy relatif **p. 1700**
Entrée en matière à l'interdiction de la publicité à des fins commerciales

RAPPORTS DE COMMISSION7) Discussion et vote d'objets de retour de commissions

- a) 354-24.01 Réaménagement d'une cuisine de production centralisée **p. 1704**
Arrêté pour le service de la petite enfance à la Maison de la sécurité
Fr. 420'000.-- – Crédit d'étude et de réalisation – Rapport de la
Commission sociale et petite enfance, séance du 4 mars
2024 (M. Serhat YILMAZ), Rapport de la Commission des
travaux, séance du 18 mars 2024 (Mme Nancy RUERAT),
rapport de la Commission des finances, séance du 20 mars
2024 (M. Serhat YILMAZ)
- b) PE105-2024 Pétition « Projet de rénovation du Lancy Tennis-club » - **p. 1709**
Vote Rapport de la Commission des sports, séance du 6 mars
2024 (Mme Priscille DIA)
- c) 308A-24.04 Lancy Tennis club – Transformation et rénovation du club **p. 1711**
Arrêté house et des aménagements extérieurs – Crédit
d'investissement – Rapport de la Commission des travaux,
séances des 9 janvier et 8 mai 2023 (Mme Caroline
MONOD et M. Vincent DAHER), Rapport de la
Commission conjointe Sports-Finances, séance du 6 mars
2024 (Mme Priscille DIA), rapport de la Commission des
finances, séances des 19 octobre 2023 et 20 mars 2024
(M. Thierry DEROBERT et M. Serhat YILMAZ)
- d) 358-24.03 Décarbonisation de chaleur à Lancy : raccordement sur le **p. 1731**
Arrêté réseau de chauffage à distance « CAD » de deux
Fr. 536'000.-- bâtiments scolaires – Crédit d'investissement – Rapport de
la Commission des travaux, séance du 18 mars 2024
(Mme Nancy RUERAT), rapport de la Commission des
finances, séance du 20 mars 2024 (M. Serhat YILMAZ)
- e) 359-24.03 Voie verte Bâtie-Bernex, secteur Lancy – Crédit d'étude – **p. 1733**
Arrêté Rapport de la Commission des travaux, séance du 18 mars
Fr. 1'805'000.-- 2024 (Mme Nancy RUERAT), rapport de la Commission
des finances, séance du 20 mars 2024 (M. Serhat YILMAZ)
- f) **Vote** Plan climat (proposition du Conseil administratif) – **p. 1736**
Rapport de la Commission de l'environnement et du
développement durable, séances des 27 février et 19 mars
2024 (Mme Virginie VANDEPUTTE)

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

- g) 360-24.03 **Arrêté** Délibération autorisant le Conseil administratif à conclure l'acte authentique en lien avec la mise en œuvre du PLQ 29'769 (Bâtie-Cimetière-Repos) et approuvant deux cessions au domaine public communal et la constitution d'une servitude sur la parcelle 5390 de la commune de Lancy – Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 21 mars 2024 (Mme Kristine BEUN) **p. 1740**

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 8) Commission sociale et petite enfance, séance du 4 mars 2024, rapporteur M. Serhat YILMAZ
a) Revendications du personnel du GIAP **p. 1742**
b) Divers
- 9) Commission des travaux, séance du 18 mars 2024, rapporteure Mme Nancy RUERAT
Divers
- 10) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 21 mars 2024, rapporteure Mme Kristine BEUN
a) Concours patinoire Trèfle Blanc **p. 1744**
b) PLQ 29'884 Chapelle Gui – point de situation **p. 1746**
c) Divers

POINTS FINAUX

- 11) Propositions individuelles et questions **p. 1748**

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif **Annexe**

* * * * *

Mme Monod : Mesdames, Messieurs, j'ai le plaisir d'ouvrir la séance du 18 avril 2024. Je souhaite la bienvenue à Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, à Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs les chef-fes de service et membres de l'administration communale, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse et Mesdames et Messieurs du public.

J'excuse Mme Zermatten, M. Couto et M. Innocenti. M. Daher et Mme Dia arriveront avec du retard.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024**POINTS INITIAUX****1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est approuvé.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MARS 2024

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme Monod : nous avons tout d'abord reçu une invitation de l'Aéroport international de Genève (AIG) pour une rencontre avec notre Conseil municipal et notre Conseil administratif et pour une visite également. Le Bureau a décidé de transmettre la responsabilité à notre Conseil administratif de prendre contact avec l'AIG pour une ou deux dates qui seront envoyées et soumises au Conseil municipal. Je laisserai le Conseil administratif parler des modalités.

Nous avons également reçu copie d'une pétition sur le tracé de la voie verte, qui a été transmise au Conseil d'Etat de Genève et signée par des habitants du quartier des Marbriers. Comme nous sommes en copie, nous n'avons pas d'action à entreprendre, mais il me paraissait important de vous en informer.

Ensuite, nous avons reçu un courrier de démission de Mme Elzimar Zermatten et je demande à Mme Equey d'en faire lecture.

Mme Equey :

Lettre de Mme Zermatten du 2 avril 2024

Concerne : démission du Conseil municipal de Lancy

*Madame la Présidente du Conseil municipal de la Ville de Lancy,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de ma démission du Conseil municipal, avec effet à la fin de la séance du prochain Conseil municipal le 18 avril 2024.

Vous l'aurez compris, pour des raisons privées, je ne peux plus donner suite à mon mandat politique, qui me plaisait particulièrement.

J'ai eu la chance et l'honneur d'apporter ma contribution politique à notre commune pendant le peu de temps que j'ai siégé au sein du Conseil municipal et je tiens à remercier tous ceux qui m'ont fait confiance.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Malheureusement, pour des raisons de santé je n'ai plus la même motivation pour continuer le mandat de Conseillère municipale qui m'a été confié.

Dans la mesure du possible je resterai toujours active dans la vie sociale et culturelle de la ville de Lancy et j'y participerai le plus possible selon ma disponibilité car je me sens bien dans cette commune que j'habite depuis plusieurs années.

Je vous souhaite à tous tout de bon pour la suite et une fin de législature avec plein de réalisations au profit des Lancéennes et des Lancéens.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente du Conseil municipal, Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de ma plus haute considération.

Elzimar Zermatten

Mme Monod : nous n'avons pas l'occasion de la remercier puisqu'elle n'est pas là ce soir. Nous comptons sur ses collègues pour lui transmettre nos remerciements.

Enfin, le Bureau s'est penché sur la question de la préparation de l'administration lorsqu'une motion ou une résolution est renvoyée en commission. Il a été décidé à l'unanimité par le Bureau que le degré de préparation serait discuté entre l'administration et la présidence de la ou des commissions dans lesquelles le texte est renvoyé.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Gachet : je rebondis sur l'annonce que vous avez faite concernant la visite de l'Aéroport. Nous avons proposé deux dates à l'Aéroport de Genève, une date en semaine en fin d'après-midi et une date le samedi matin, de manière à permettre à l'ensemble des personnes intéressées à assister à cette visite et nous communiquerons les dates retenues au Bureau de manière qu'il puisse vous en faire part et on vous transmettra également les modalités d'inscription par rapport à cet événement.

Deuxième information : j'ai le plaisir de vous informer que nous avons engagé le futur chef de la sécurité qui commencera le 1^{er} juillet 2024 ; il s'agit de M. Paulo Oliveira. Ce sera l'occasion, le 1^{er} juillet, d'officialiser la création de ce service qui réunira le service de la police municipale et la protection à la population, l'ORPC.

Dernière nouvelle : il n'est pas là, mais je vous propose de l'accueillir dignement quand il arrivera, c'est de vous annoncer la naissance de la fille de Vincent Daher, qui s'appelle Dalia, et s'il arrive je vous propose que nous l'applaudissions.

Mme Monod : merci Mme la Maire. Vous me coupez l'herbe sous le pied, j'avais prévu une communication à la fin du Conseil municipal, sachant qu'il serait en retard. Je vous propose de garder les applaudissements comme une surprise pour la fin.

Mme Moyard : une information, vous dire également que le Conseil administratif est ravi de compter depuis le 1^{er} avril la prise de fonction de son nouveau chef du service des travaux et de l'énergie, M. Pascal Gagliardi. Donc finies les périodes d'intérim, il y a un tuilage durant ce mois

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

d'avril et une petite partie du mois de mai, vous aurez l'occasion de découvrir M. Gagliardi notamment lors des prochaines Commission des travaux et des finances. Je lui souhaite une bonne arrivée dans notre administration et j'espère que vous en ferez de même.

M. Bonfanti : pour répondre à la question de la problématique des poubelles dans le quartier des Mouilles posée par Mme Rosset, les voiries et places du square Clair-Matin ont été formellement cédées à la Ville de Lancy depuis fin 2021.

Dans ce cadre, la Ville de Lancy a initié une démarche participative afin d'améliorer les aménagements et équipements désuets de ce quartier.

En ce sens, pas moins de dix ateliers participatifs, réunissant locataires, copropriétaires, partenaires et services de la Ville de Lancy, ont d'ores et déjà eu lieu. Lors de ces rencontres et partages, à aucun moment il n'a été fait mention de cette situation (à l'exception de la présence de beaucoup de déjections canines dans les parties vertes).

La poubelle mentionnée est du mobilier d'époque, mis en place par les propriétaires d'immeubles et de ce fait, des restes d'aménagements privés. Le service de l'environnement vide lesdites poubelles tous les jours ouvrés et une entreprise les samedis.

Lors de la période de Noël et Nouvel-An, lesdites poubelles ont été levées à sept reprises entre le 22 décembre et le 2 janvier.

Il a été relevé que les poubelles en question sont sous-dimensionnées en relation avec la forte utilisation des habitant.es et de ce fait vont être changées au profit de plus grand contenant d'ici quelques semaines.

Concernant la question de Mme Beun relative au parc à chien du parc Louis Bertrand, les gros bouts de bois qui posaient problème aux chiens ont été soustraits du périmètre dévolu à ces derniers.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

NOUVEAUX OBJETS**6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

a) Approbation des comptes 2023 de la commune de Lancy (361-24.04)

Mme Gachet : je tiens tout d'abord à remercier le service financier pour l'exécution de son travail. J'ai surtout le plaisir de vous annoncer que les comptes ont été bouclés au 31 décembre 2023 et présentent un bénéfice de Fr. 187'242.--.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Je vous rappelle que le budget qui avait été voté pour 2023 dégageait une insuffisance de revenus, donc un déficit, de Fr. 4'046'000.--.

Dans les éléments notoires que l'on vous propose de traiter en commission, vous informer qu'au niveau de la fiscalité, on a été surpris par différents éléments, à savoir tout d'abord que nous avons un déficit au niveau des rentrées fiscales de Fr. 10 millions pour les personnes physiques et Fr. 4 millions pour les personnes morales, principalement en lien avec l'imposition à la source. Par contre, la bonne nouvelle, c'est qu'au niveau de la fiscalité de l'année courante, on a réussi à récupérer +Fr. 9 millions par rapport à nos projections.

Deux éléments qui nous ont conduits à vous proposer un amortissement complémentaire, c'est que depuis l'année dernière, vous savez que notre patrimoine financier est évalué, nous l'avons divisé en cinq lots. L'année dernière, on a eu une très grosse moins-value. Cette année par contre, l'évaluation du patrimoine portait sur des biens qui ont dégagé plutôt une plus-value de l'ordre de Fr. 10 millions et un tout petit peu du patrimoine une moins-value de Fr. 600'000.-- ; on arrive à une plus-value comptable nette au niveau de notre patrimoine financier d'un peu plus de Fr. 9,5 millions.

Raison pour laquelle, compte tenu des résultats au niveau de la fiscalité, nous avons proposé un amortissement complémentaire qui contrebalance cette plus-value pour un montant de Fr. 9,9 millions, ce qui nous amène à un résultat total de Fr. 187'000.--. Et si on faisait le résultat sans tenir compte de la réévaluation du patrimoine financier et des amortissements complémentaires, on serait arrivé à un résultat de Fr. 229'286.--.

Voilà par rapport à la globalité au niveau des résultats. Au niveau des investissements, votre Conseil a voté en 2023 des engagements à hauteur de Fr. 13,1 millions pour des crédits d'investissement qui vont se réaliser entre cette année et les prochaines années. Cela concerne Fr. 5,4 millions pour le patrimoine administratif et Fr. 7,7 millions pour le patrimoine financier.

On a également eu l'opportunité de diminuer la dette de Fr. 1 million, et nous sommes passés donc de Fr. 112 à Fr. 111 millions pour fin 2023.

Les enjeux sont importants par rapport à notre avenir financier. Nous sommes très contents au niveau du Conseil administratif d'être arrivé à dégager ce résultat positif et je souhaiterais que l'on puisse transmettre l'analyse des comptes à la prochaine Commission des finances afin que l'on puisse analyser de manière nettement plus approfondie les résultats de nos comptes 2023.

Mme Monod : si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des finances.

b) Règlement du Conseil municipal de la Ville de Lancy relatif à l'interdiction de la publicité à des fins commerciales (362-24.04)

=====

M. Bonfanti : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Le jeudi 18 janvier 2024, la majorité du Conseil municipal demandait au Conseil administratif de rédiger un règlement interdisant la publicité commerciale sur le domaine public de la Ville de Lancy et sur le domaine privé visible depuis le domaine public.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Ce règlement a été rédigé et il vous est ainsi proposé. Ce règlement contient les éléments suivants :

- l'interdiction de la publicité à des fins commerciales sur le domaine public et sur le domaine privé visible depuis le domaine public ;
- et l'autorisation de l'affichage à visée culturelle, associative et sportive.

Le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'adopter, sous forme de délibération, le présent règlement du Conseil municipal de la Ville de Lancy relatif à l'interdiction de la publicité à des fins commerciales.

M. Colleoni : tout d'abord, nous tenons à remercier l'administration pour avoir œuvré et établi en si peu de temps un règlement sur ce sujet.

La réduction de la publicité ou plutôt de l'affichage, ce qui transparaissait dans le projet de délibération qui nous avait été proposé, peut avoir plusieurs implications. Certains considèrent que cela permettrait de réduire la surconsommation, de minimiser les pressions commerciales sur les individus et de favoriser des modes de vie plus durables.

Cependant, il convient également de considérer les conséquences pour les entreprises qui dépendent de la publicité ou plutôt de l'affichage pour se faire connaître ou d'en vivre. Nous, en tant que commune, pouvons-nous nous opposer à la Constitution fédérale sur la liberté d'opinion et d'information, et établir un règlement allant à l'opposé ? En rappelant que ce droit fondamental est inscrit dans cette constitution : *« Toute personne a le droit de recevoir librement des informations, de se les procurer aux sources généralement accessibles et de les diffuser »*.

Donc comme vous l'imaginez, le groupe PDC – Vert-Libéral ne souhaite pas entrer en matière sur cette délibération pour un règlement relatif à l'interdiction de la publicité à des fins commerciales.

M. Clémence : je pensais qu'on ferait le débat après être entré en matière, mais on peut l'initier maintenant.

Effectivement, ce règlement fait suite à notre vote du Conseil municipal du 18 janvier, cela a été dit par M. Bonfanti, qui validait le principe de cette interdiction. J'imaginai qu'on débattrait plutôt des éléments de ce règlement plutôt que du fond. On peut refaire le même débat que le 18 janvier, on peut le refaire en commission, mais je ne crois pas que cela soit très utile.

On voulait proposer un vote sur le siège, mais sur les arguments qui sont avancés aujourd'hui, on en avait entendu pas mal jusqu'ici, celui-ci me semble être nouveau, en termes de Constitution fédérale sur la liberté d'information. Je ne crois pas qu'en n'ayant pas de publicité dans l'espace public, vous manquiez grand-chose en termes d'information ; vous avez d'autres supports sur lesquels vous renseignez sur les commerces et les produits en vente dans notre pays, je ne pense pas qu'il y ait besoin de la rue pour cela. Donc nous maintiendrons bien sûr notre soutien à ce projet.

Mme Monod : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 20 oui, 10 non, 2 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Mme Monod : le Bureau propose un renvoi à la Commission de la culture, communication et promotion économique.

M. Clémence : on a fait un gros travail pendant 6 ans sur ce dossier, qui a commencé par une question écrite, dont la réponse du Conseil administratif permettait de se rendre compte que notamment ces publicités commerciales sur le domaine public n'apportaient pas énormément de revenus à Lancy.

On a fait tout ce travail en commission sur le projet de délibération, transformée en résolution, mais votée le 18 janvier. Le travail a été fait en Commission de la culture et de la promotion économique, nous avons fait des débats, nous avons fait des auditions du Maire de Vernier, de l'Association des commerçantes et commerçants de Lancy. Pour notre part, vu que les discussions ont eu lieu, que le débat a été fait, que les opinions sont à mon avis forgées, nous demandons le vote sur le siège ce soir de ce règlement qui est parfaitement conforme aux débats et prises de position qui ont eu lieu dans ce Conseil le 18 janvier.

M. Dérobert : sur le fond, vous savez que le PLR s'était abstenu et on n'est pas forcément plus prêt à prendre position aujourd'hui, mais la dernière fois on demandait au Conseil administratif de faire un règlement. Maintenant, on a un règlement sous les yeux ; sur le fond, les débats ont été faits et je peux suivre ce que dit M. Clémence.

Ce règlement on ne l'avait pas. Aujourd'hui, on a un règlement dont l'alinéa 2 des articles 2, 4, et 5, dit : « *il [le Conseil administratif] peut, par convention, déléguer l'exécution de tout ou partie des tâches prévues à l'alinéa 1 à une entité externe à l'administration municipale* ». On retrouve cet alinéa à peu près partout.

Maintenant qu'on est sur le règlement à proprement parlé et non pas sur une demande de faire un règlement, je pense qu'il est important qu'on puisse entendre l'administration sur ces points et je souhaiterais que cela soit renvoyé en commission, même si on n'est pas obligé d'y passer 6 ans comme l'a dit M. Clémence, mais je pense que c'est important qu'on puisse en rediscuter et avoir quelques précisions sur ces points.

M. Colleoni : je suis un peu étonné de voter sur le siège un règlement. A ma connaissance c'est la première fois qu'on voterait un règlement sur le siège, en l'ayant eu une semaine avant.

Deuxièmement, il me semblait que M. Clémence voulait absolument avoir des explications sur les montants financiers qu'on a reçus avec la lettre. Donc, si vous votez sur le siège, vous n'aurez pas ces explications.

Je pense qu'on devrait quand même avoir des éclaircissements suite à cette lettre qu'on avait reçue et nous, nous étions prêts à voter le renvoi à la Commission de la promotion économique ; en même temps on fait une audition de la SGA, on a des explications et on peut voter ce règlement en connaissance de cause.

Je pense qu'il est prématuré de voter un règlement comme cela d'une fois, sans l'avoir travaillé en commission.

M. Mayer : le groupe des Verts soutient le débat direct. Effectivement pour nous, il y a déjà eu de nombreuses séances de commission qui se sont déroulées, on a fait le débat politique sur le fond, cela a été tranché. Maintenant nous avons un règlement qui nous est proposé qui nous semble de bonne facture. Il faut que ce règlement puisse entrer en force, vivre également, et ensuite on pourra, le cas échéant, corriger des éléments plus tard.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Si on en discute en commission, d'une part on risque de changer quelques virgules et pas beaucoup plus, et d'autre part, on risque de refaire le débat comme on l'a vu ce soir où finalement lors de l'entrée en matière on a de nouveau eu des arguments sur le fond. Donc, pour ne pas revenir en boucle sur les mêmes éléments, le groupe des Verts soutient le vote sur le siège.

M. Clémence : deux éléments de réponse. Le premier concernant la remarque de M. Dérobert qui est juste, de dire qu'on découvre le règlement aujourd'hui, mais c'est vrai que la Commission de la culture qui avait traité cet objet avait chargé le Conseil administratif de rédiger un règlement basé sur celui de Vernier. Donc on avait quand même un exemple qui préexistait qui a servi de base assez concrète à ce règlement-là. Donc, il n'y a pas non plus de grosses surprises même s'il a été amélioré par rapport à celui de Vernier.

Deuxième élément, c'est concernant la demande que j'avais faite la dernière fois suite au courrier. Il y avait certaines affirmations dans ce courrier auquel j'avais demandé que le Conseil administratif réponde. J'avais simplement demandé que le Conseil administratif réponde à ce courrier et je n'avais pas d'autres interrogations de ce point de vue-là.

M. Bonfanti : pour répondre à la question de M. Dérobert sur la délégation de compétence à un service, tout ou partie, si vous deviez accepter ce règlement, comme il a été dit, il y a quand même des panneaux d'affichage qui seraient maintenus sur le territoire pour permettre aux associations culturelles, sportives et autres, de mettre des affiches. Mais ce n'est pas elles-mêmes qui les mettront, c'est bien une structure - on en avait discuté en commission - l'idée était plutôt d'avoir une structure externe, type fondation, qui pourrait coller ces affiches. On n'était pas dans l'idée d'engager une personne dans l'administration pour coller des affiches, dans la mesure où nous n'aurons que peu de panneaux d'affichage à la fin et on ne va pas engager quelqu'un pour effectuer ce travail. On est plutôt dans une perspective de déléguer ce travail à l'externe.

M. Haas : je ne sais pas si c'est de l'étonnement ou une légère crainte, mais on s'est déjà fait retoquer une fois sur cette problématique de la publicité et je pense qu'on n'en a pas tiré que de la gloriole, il y a eu quelques frais aussi. Là finalement on demande simplement de pouvoir se pencher sereinement sur ce règlement. M. Colleoni a même indiqué qu'on était prêt à entrer en matière sans aller sur le fond. Je trouve assez étonnant que, au même titre que la publicité, on veuille limiter les débats et finalement se retrancher derrière la majorité, parce qu'on sait qu'on a les voix, et ne pas ouvrir le débat là-dessus, pour moi, c'est tout simplement scandaleux.

M. Clémence : les débats de fond ont eu lieu. Si vous voulez faire un débat sur des propositions d'amendement sur ce règlement, je n'en ai pas entendu ce soir. Il n'y a pas de discussion sur la forme de ce règlement, il y a des discussions de fond. Le débat de fond, cela a été dit par mon collègue des Verts, il a eu lieu, donc on ne va pas aller en commission pour refaire un débat qu'on a déjà fait. Cela n'a aucun sens et ce n'est pas du tout un scandale de voter un règlement qui est conforme à la décision de la majorité du Conseil municipal du 18 janvier.

Mme Monod : s'il n'y a plus de demande de prise de parole, je vous propose de procéder au vote comme suit : le Bureau ayant proposé un renvoi en Commission culture et promotion économique, je vous propose de voter ceci, si cette proposition devait être refusée, alors nous aurions la discussion immédiate.

Le renvoi à la Commission de la culture, communication et promotion économique est refusé par 19 non, 13 oui, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Mme Monod : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter maintenant l'objet.

Vu la décision du Conseil municipal du 18 janvier 2024 ;

Vu l'exposé des motifs annexé ;

Vu le projet de règlement annexé ;

Vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'adopter le règlement du Conseil municipal de la Ville de Lancy relatif à l'interdiction de la publicité à des fins commerciales ;*
2. *de fixer sa date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.*

L'arrêté 362-24.04 est accepté par 17 oui, 10 non, 5 abstentions.

RAPPORTS DE COMMISSION**7) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS**

- a) **Réaménagement d'une cuisine de production centralisée pour le service de la petite enfance à la Maison de la sécurité – Crédit d'étude et de réalisation (Fr. 420'000.--) (354-24.01) – Rapport de la Commission sociale et petite enfance, séance du 4 mars 2024 (M. Serhat YILMAZ), Rapport de la Commission des travaux, séance du 18 mars 2024 (Mme Nancy RUERAT), Rapport de la Commission des finances, séance du 20 mars 2024 (M. Serhat YILMAZ)**
- =====

M. Yilmaz présente le sujet : ce crédit d'étude et de réalisation, introduit par Mme Moyard, a pour but de mutualiser et d'optimiser la cuisine centralisée à la Maison de la sécurité. En effet, celle-ci, actuellement utilisée par le service de la protection de la population et de la sécurité (SPPS), pourrait être partagé avec le service de la petite enfance (SPE).

Mme Montefusco a ainsi présenté les différents enjeux concernant les repas des Espaces de vie infantine et préscolaire (EVEP), à savoir que l'alimentation représente un élément essentiel dans la croissance de l'enfant ; il favorise le bon développement physique et psychique de celui-ci.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

L'importance de la sécurité alimentaire a donc été soulignée ainsi que les enjeux liés à l'alimentation bas carbone, notamment afin de répondre aux exigences du plan climat.

Actuellement, deux types de cuisine existent au sein du service de la petite enfance : les cuisines de production présentes dans trois structures avec des cuisiniers présents sur place et livrant les repas en liaison chaude. Puis, il y a les cuisines de régénération où la nourriture arrive congelée la veille par l'intermédiaire du mandataire externe Kidélis et est régénérée dans les structures le jour-même.

Le présent projet vise à concevoir une cuisine de production qui livrera en liaison froide six structures équipées de cuisine de régénération. Une mutualisation des repas permettra de répondre aussi bien à la mission du SPE qu'à celle du SPPS notamment en cas de situations de crise.

Cette internalisation permettra de mettre à profit la cuisine de production professionnelle de la Maison de la sécurité actuellement sous-exploitée et de garantir une alimentation de qualité, durable et favorisant le circuit court.

Une présentation a également été faite concernant la mutualisation de la cuisine de production en cas de crise. Il existe ainsi quatre situations : la situation du risque zéro et les situations de risque 1, 2 et 3.

Le budget de fonctionnement sera absorbé par le SPE, il n'y aura donc pas d'augmentation du prix des pensions des parents prévue.

Cette cuisine de production permettra également d'offrir des places d'apprentissage et de formation.

Par 7 voix pour, une abstention et 0 refus, l'arrêté relatif au crédit d'étude et de réalisation pour le réaménagement d'une cuisine de production centralisée pour le service de la petite enfance à la Maison de la sécurité est accepté.

Mme Ruerat présente le sujet : ce projet vise à mutualiser l'utilisation des locaux situés dans la Maison de la sécurité, principalement une cuisine industrielle. La mutualisation de ces locaux, peu utilisés, améliorera la qualité des repas pour les enfants.

À l'heure actuelle, quatre espaces de vie et d'éducation préscolaire (EVEP), à Carroll, à Clair-Matin, à Pont-Rouge et aux Rambossons, sont concernés par ce programme. De plus, deux autres structures ouvriront prochainement. 360 repas sont à prévoir pour les enfants et les adultes.

Une production de repas à l'interne répondra mieux aux objectifs du plan climat communal et à la promotion d'une alimentation saine chez les jeunes enfants. Ce projet pourrait également permettre de développer un lieu de formation, en offrant des opportunités de stage ou d'apprentissage dans le domaine culinaire.

Bien que la cuisine de la Maison de la sécurité sera réaménagée pour la préparation des repas des structures du Service de la petite enfance (SPE), elle continuera à être à disposition en cas de catastrophe ou crise ou dans des situations courantes pour les différents corps du Groupement de sécurité à Lancy (GSL) (sapeurs-pompiers, samaritains, sauveteurs).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Les plats seront préparés, puis réfrigérés pour une livraison froide le lendemain aux cuisines de régénération de chacune des structures. Les travaux prévus consistent premièrement à agrandir la surface de la cuisine, passant ainsi d'environ 60m² à environ 90m² pour garantir l'espace nécessaire à tous les appareils indispensables et complémentaires. L'installation de chambres froides est notamment prévue.

La suppression du mandat actuel du prestataire externe financera en partie le projet qui inclut également l'entretien de la cuisine, le renouvellement du matériel et le nettoyage.

Le chantier commencera en mars 2025 pour se terminer en juin ou juillet de la même année. A l'unanimité, la commission a accepté le crédit d'étude

M. Yilmaz présente le sujet : la réalisation d'une cuisine de production concerne six structures, quatre déjà en place et deux qui seront réalisées courant 2025-2026 pour un total de 360 repas par jour.

Le budget de fonctionnement devrait se monter à Fr. 921'000.— par an, dont Fr. 450'000.— pour l'alimentation, Fr. 95'000.— pour la livraison, et Fr. 341'000.— pour le personnel de cuisine.

La suppression du mandat avec le prestataire externe permettra de financer en partie le budget de fonctionnement qui se monte actuellement à Fr. 783'000.--.

Lors de la séance, un commissaire se questionne sur les questions des livraisons et notamment leur coût jugé faible. M. Garcia a alors indiqué que ces questions étaient encore en cours de réflexion, les livraisons se font actuellement en camionnette, mais des réflexions sont portées afin de privilégier une livraison plus éco-responsable.

La réalisation de ce projet présente un surcoût par rapport à la situation actuelle, mais dont la plus-value amenée devrait compenser la différence.

Par 8 voix pour, et 3 abstentions, la Commission des finances accepte le crédit d'étude et de réalisation pour un montant de Fr. 420'000.--.

M. Colleoni : nous n'avons pas été convaincus par ce projet visant à mutualiser cette cuisine de la Maison de la sécurité qui, en d'autres termes, serait de municipaliser des prestations actuellement gérées par un prestataire externe. Il est vrai que l'on peut s'interroger à comment mutualiser cette cuisine sous-utilisée. Malgré cela plusieurs points ont soulevé notre attention particulière.

L'engagement de personnel de cuisine et la mise en place d'une équipe de production nécessiteront inévitablement un travail important de gestion RH et de coordination. A notre sens, elles seront bien plus importantes que ce qui est actuellement prévu. Il nous semble peu probable que le temps prévu de la nouvelle collaboratrice qui va rejoindre le SPE suffise pour cette gestion de la cuisine et la coordination avec les crèches. Ce qui va induire inévitablement à nouveau des demandes de nouveaux postes pour faire face aux besoins de cette gestion et cette coordination.

L'argument d'une plus-value sur le repas des enfants n'est pas valable selon nous. Une personnalisation des menus pourrait être obtenue en travaillant avec le prestataire actuel ou d'autres prestataires, ce qui pourrait et resterait vraisemblablement plus rentable que la gestion centralisée proposée. De plus, à qualité égale, les enfants ne feront pas la différence, que les

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

repas viennent d'une cuisine de production municipale ou d'un prestataire externe. En termes pédagogique, cela ne changera rien non plus, puisque les repas viendront de toute façon de l'extérieur.

Nous sommes également dubitatifs quant à la faisabilité de la mutualisation de la cuisine, en particulier en ce qui concerne le respect des normes d'hygiène et d'organisation strictes applicables aux établissements de la petite enfance. Comment se combineront ces exigences avec la réalité de l'utilisation actuelle par les corps de sécurité ? Et même si cela devait être possible, cela nécessitera encore une fois une coordination et une gestion importantes.

Notre groupe ne remet pas en question le bien-être des enfants, qui font partie de nos valeurs primordiales de la famille, mais la façon d'y arriver.

Pour toutes ces raisons, le groupe PDC – Vert-Libéral, à sa majorité, refusera l'arrêté, toutefois comme à l'accoutumée au sein de notre groupe, laissera une liberté de vote individuelle.

M. Dérobert : le groupe PLR a accueilli au début ce projet de belle manière, il était très content de le recevoir, pour deux raisons : la nourriture dans une crèche, pour les enfants, est quelque chose qui nous préoccupe, et au départ on nous a présenté un budget de fonctionnement qui était relativement positif.

Il y a eu plusieurs présentations, après la Commission sociale, c'était un peu moins le cas, après il y a eu la Commission des finances où ce n'était plus du tout le cas. On s'est rendu compte qu'on perdait Fr. 140'000.— sur l'exercice chaque année en frais de fonctionnement.

Beaucoup de questions sont posées : est-ce que pour Fr. 140'000.—, cela vaut la peine de changer ? Est-ce que Kidelis travaille correctement ? etc. Après de longues discussions, on a quand même décidé de soutenir ce projet et, comme on l'a dit en commission, on espère qu'il n'y aura plus jamais de crèche sans cuisine, parce que faire la cuisine devant les enfants et pour les enfants, c'est quelque chose qu'ils doivent partager, ce n'est pas quelque chose qu'ils doivent recevoir comme dans un fast-food.

Donc on sera attentif au fait que les cuisines soient complètement intégrées aux futures constructions de crèche, le Conseil administratif nous a répondu favorablement là-dessus. Et on sera attentif aux coûts qu'engendrera ce nouveau projet, mais nous le soutiendrons.

Mme Bonvin Bonfanti : le groupe des Verts soutient l'internalisation de la production des repas pour les enfants en âge pré-scolaire, qui répond à une des invites de notre motion sur l'alimentation durable. Permettant de rentabiliser la cuisine de la Maison de la sécurité, actuellement sous-utilisée, ce projet donne aussi l'occasion à la commune de former des jeunes et de créer des emplois stables dans un domaine, la restauration, réputé difficile.

On se rapproche d'une égalité de traitement entre les crèches sans et avec cuisine de production et surtout, on améliore significativement la qualité des aliments proposés, en misant sur le bio, le fait maison et le local, tout en rémunérant mieux les producteurs et en favorisant les circuits courts et en limitant les intermédiaires dont les marges sont souvent indécentes.

On peut aussi s'assurer d'un meilleur respect de la pyramide alimentaire, telle que recommandée par la Société suisse des pédiatres.

Enfin, en optant pour des livraisons à vélo-cargo, on peut réduire les déplacements motorisés, les bouchons et la pollution qui vont avec.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Si ce projet coûte un peu plus cher, il permettra de faire des économies sur le long terme, en misant sur la bonne santé des plus jeunes, le soutien à l'économie locale, ainsi que l'amélioration du bilan carbone de la commune. Les Verts et les Vertes vont donc voter ce crédit.

Mme Moyard : je vous remercie pour les différents éléments d'échange. Pour rappel, cet exposé des motifs a été largement étudié puisqu'il est passé dans trois commissions distinctes. Cela a permis un assez gros travail. Vous avez pu poser toute une série de questions assez précises, donc nous avons demandé un délai pour pouvoir vraiment vous répondre en détail. Et comme je vous l'avais indiqué au moment de l'entrée en matière, comme c'est un crédit combiné, c'est-à-dire à la fois étude et réalisation, ce qu'on fait généralement pour des projets qui ne sont pas d'une très grosse ampleur, forcément si on vous demande un crédit en partie d'étude, c'est parce qu'on n'a pas encore tout étudié et il fallait tout étudier pour pouvoir répondre aux différentes questions.

C'est notamment pour cela que le budget a été revu quelque peu à la hausse, je comprends ce que disait M. Dérobert d'une certaine manière. Par contre, je dois dire que je comprends moins bien ce qu'a expliqué M. Colleoni. Je prends note que pour le groupe PDC-VL-Centre, il n'est pas convaincu de diminuer les transports ; il n'est pas convaincu d'améliorer la qualité de la nourriture qui est fournie à nos plus jeunes ; il pense qu'on ne peut pas gérer les questions d'hygiène ; il n'est pas intéressé par optimiser les infrastructures que nous avons puisqu'il a admis que cette cuisine, aujourd'hui, était mal, beaucoup trop peu utilisée ; il n'est pas intéressé à ce que des services travaillent ensemble ; il pense que l'on peut dicter tout ce qu'on veut à des prestataires privés, c'est faux, surtout quand ils sont en position largement majoritaire – ce n'est même plus un cartel, c'est un monopole quasiment, donc, il y a très peu de concurrence, c'est pour cela que quand on lance l'AIMP, que ce soit pour le pré-scolaire ou pour le scolaire, on n'a pas tellement de surprise sur qui va pouvoir répondre. Il n'a pas confiance non plus sur les besoins en coordination ou la capacité de l'administration à les évaluer.

Je prends acte, je regrette parce que tout le travail de discussion dans les différentes commissions sur tous les aspects a été réellement fait. Je me réjouis de voir qu'il n'est pas suivi par le reste des groupes parce que, oui c'est vrai, c'est un projet qui coûte un peu plus cher.

A un moment, si vous voulez que ce soit produit par des gens qui sont en partie en formation - je vous rappelle que vous nous avez demandé d'augmenter les lieux de formation pour les jeunes, notamment les places d'apprentissage - quand vous voulez améliorer la qualité de la nourriture qui est fournie, quand vous voulez davantage de produits de qualité, un transport plus respectueux de l'environnement, eh bien c'est assez difficile de le faire au même prix qu'un privé qui ne se met aucune de ces contraintes-là et à qui on ne peut pas les fixer.

A un moment, il faut avoir la responsabilité et le courage de ses choix. La dernière chose, oui M. Dérobert, il n'y aura pas de crèche dans les prochaines constructions prévues sans cuisine de production. C'est bien pour « rattraper le coup » pour celles qui n'en sont pas encore dotées que ce projet existe, parce qu'effectivement ce qui est de loin le mieux, c'est que les repas aient été faits dans la cuisine qui est à 10 mètres et que le transport ce soit un chariot qui va d'une salle à l'autre et c'est bien là-dessus que l'on travaille pour tous les futurs projets.

Par contre, augmenter l'équité de traitement entre l'ensemble des enfants et ce qu'on leur donne à manger dans les structures de la petite enfance lancéenne, cela me paraît être un projet extrêmement intéressant, qualitatif, ambitieux et également un projet d'efficacité et d'optimisation de nos propres infrastructures. Et je vous appelle et vous remercie d'avance de le soutenir.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Mme Monod : s'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vous propose de voter l'objet.

Vu l'opportunité de mutualiser des locaux communaux aujourd'hui peu utilisés en aménageant une cuisine de production centralisée pour le service de la petite enfance dans la Maison de la sécurité ;

Vu l'occasion d'améliorer la qualité de la nourriture servie aux enfants, dans une dynamique conforme au plan climat ;

Vu que l'internalisation de la prestation permettra la mise en place d'une stratégie de promotion de l'alimentation bas carbone ;

Vu que ce projet permettra également de créer un nouveau lieu de formation, en fournissant de nouvelles places de stage ou d'apprentissage ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission sociale et petite enfance, séance du 4 mars 2024 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 18 mars 2024 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 20 mars 2024 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude et de réalisation de Fr. 420'000.-- destiné au réaménagement d'une cuisine de production centralisée pour le service de la petite enfance dans la Maison de la sécurité ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 1500.50600, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 1500.14060 ;*
3. *d'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2025, sous la rubrique 1500.33006.*

L'arrêté 354-24.01 est accepté par 27 oui, 4 non et 1 abstention.

b) Pétition « Projet de rénovation du Lancy Tennis club » (PE105-2024) – Rapport de la Commission des sports, séance du 6 mars 2024 (Mme Priscille DIA)

=====

Mme Dia présente le sujet : les pétitionnaires expliquent que la liste de soutien a vu le jour car de nombreuses personnes qui fréquentent le club demandaient des nouvelles du projet de rénovation qui s'avère important à leurs yeux.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

500 signataires ont pris part à cette liste de soutien.

Ils rappellent ensuite l'historique du Tennis club et évoquent un lieu permettant la pratique du tennis, mais permettant aussi des rencontres familiales et amicales.

Depuis quelques années, la vétusté de l'infrastructure devient problématique, mettant en péril la pratique du tennis et l'accueil des clients au restaurant. C'est la raison pour laquelle un projet de rénovation du Tennis club a été réalisé.

M. Mouchet, président du Tennis club, rappelle quelques chiffres : ce club comprend 400 membres actifs et réguliers dont 180 juniors et 44 seniors. Il y a un quart de femmes et trois-quarts d'hommes et le 50% des membres sont lancéens. 600 personnes non-membres fréquentent également le club dans le cadre de stages et de cours.

L'ensemble du comité se réjouit de pouvoir aller de l'avant dans le projet de rénovation du club.

Un commissaire s'enquiert des raisons pour lesquelles la rénovation du club-house serait importante.

Un autre commissaire fait savoir qu'il adhère au projet de rénovation du lieu pour une pratique sportive sécuritaire, mais qu'il se demande si les signataires de cette pétition ont conscience que le projet de rénovation est à charge publique de la Ville de Lancy et que la problématique est de nature budgétaire et non liée à un refus d'autorisation.

Le comité dit avoir conscience que la rénovation dépend des choix de la Ville de Lancy, raison pour laquelle sa volonté est a minima d'avoir un lieu conforme aux normes en vigueur, même si le projet devait être sous-dimensionné pour limiter les dépenses.

A l'unanimité, la Commission des sports vote pour le classement de la pétition.

M. Antich : le groupe PDC-VL tenait à remercier le comité du tennis club et les personnes qui se sont mobilisées pour faire entendre la voix du club et ses membres. Cette pétition est bien plus qu'une simple liste de signatures, elle a permis au Conseil municipal de se rendre compte de l'importance que revêt le sujet pour le club et l'implication de ses membres pour créer un environnement propice à l'épanouissement des jeunes membres et plus globalement du tennis à Lancy.

Les infrastructures sportives ne sont pas seulement des terrains de jeux, ce sont des lieux où se construisent des souvenirs, où se tissent des liens, où naissent des rêves, c'est une pétition qui va être classée par notre Conseil, mais elle ne restera pas sans conséquences. Nous avons pu mesurer l'état de vétusté des vestiaires et des toilettes en date du 14 octobre 2020, lors de la visite de la Commission des sports. Depuis cette époque, il est évident que la situation ne s'est pas améliorée, il nous faut trouver une solution à cette problématique.

Mme Monod : s'il n'y a plus de demande de prise de parole, je vous propose de voter la proposition de la commission qui est le classement de la pétition.

Vote accepté par 27 oui, 0 non, 5 abstentions.

* * * * *

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

A l'arrivée de M. Daher, l'assemblée l'applaudit.

Mme Monod : je me permets, vu l'arrivée de M. Daher, de faire un petit aparté maintenant et de transmettre de la part de tout le Conseil municipal nos félicitations pour l'arrivée de Dalia Sophia le 5 avril dernier et nous vous prions de transmettre nos chaleureuses félicitations à la maman également.

L'assemblée applaudit.

- c) **Lancy Tennis club – Transformation et rénovation du club house et des aménagements extérieurs – Crédit d'investissement (308A-24.04) – Rapport de la Commission des travaux, séances des 9 janvier et 8 mai 2023 (Mme Caroline MONOD et M. Vincent DAHER), Rapport de la Commission conjointe Sports-Finances, séance du 6 mars 2024 (Mme Priscille DIA), Rapport de la Commission des finances, séances des 19 octobre 2023 et 20 mars 2024 (M. Thierry DEROBERT et M. Serhat YILMAZ)**

=====

Mme Monod : étant rapporteuse de la première séance, je vais céder ma place à M. Colleoni, le temps de lire mon rapport.

Mme Monod présente le sujet : en introduction, Mme Gachet rappelle que le projet a été lancé il y a plus de 20 ans et qu'il a fortement évolué avec le temps et que c'est cette évolution qui va être expliquée ce soir.

Après un court rappel des activités du club, M. Carnazzola explique que le projet se décompose en trois parties : d'une part, le concept énergétique du bâtiment, dont l'enveloppe doit être entièrement revue pour répondre aux normes de haute performance énergétique ; d'autre part, l'ensemble des aménagements extérieurs qui ont été revus, qu'il s'agisse des cheminements, de la végétation ; et enfin, les terrains et les bulles. Le drainage des terrains doit également être repensé.

Concernant les bulles, l'agrandissement à trois courts est important pour libérer des salles de gymnastique actuellement utilisées par le mouvement junior.

Concernant le club-house, il est rappelé que c'est un lieu convivial, ouvert à toute la population et notamment très fréquenté le midi par les entreprises du quartier.

L'introduction se termine par un rappel de la chronologie, le bâtiment a été identifié comme vétuste et mal isolé en 2003 déjà, mais c'est seulement en 2017 qu'un audit a eu lieu et que le projet a été introduit dans le planning des investissements de la commune.

Un crédit d'étude voté par le Conseil municipal en 2021 a permis de développer un projet qui a tenu compte des perspectives d'avenir du club mais aussi des nouvelles exigences cantonales. L'autorisation de construire a été délivrée en automne 2022. Le cheminement pour arriver au projet actuel est ensuite présenté. Les constats de départ ont été établis sur la base de l'audit de 2017, le projet de rénovation du Lancy Tennis club, le plan cantonal biodiversité 2023 et le plan climat 2030.

Le premier constat concernant le club-house concerne les infiltrations d'eau, érosion du bâtiment, rouille et corrosion sur la marquise, problème d'accessibilité pour les PMR et enfin la cuisine, l'enveloppe thermique et les vestiaires qui ne répondent plus aux normes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Concernant les aménagements extérieurs, les problèmes suivants ont été constatés : affaissement, drainage dysfonctionnel, accès PMR, îlots de chaleur, grillage et éclairage vieillissants.

L'évolution du projet s'est ensuite faite en trois temps : les éléments de base ont été posés en mai 2021, complétés par les améliorations proposées par les mandataires en septembre, avec la prise en compte global des aménagements extérieurs et pour le bâtiment celle des nouvelles normes concernant l'enveloppe thermique et les substances dangereuses.

Ce sont ensuite ajoutées la mise aux normes d'hygiène, aux normes PMR et feu du sous-sol, ainsi que la refonte du réseau électrique suite aux rénovations prévues.

Une seconde évolution s'est faite lors de la présentation du projet aux services de la ville et au tennis club de Lancy. Les demandes ont concerné la mutation du projet métal au bois pour le bâtiment, un concept de lutte contre les îlots de chaleur plus poussé, l'amélioration de la perméabilité et du concept de récupération des eaux pluviales.

Enfin, lors de la demande de permis de construire, les points suivants ont été ajoutés par les offices cantonaux : ajouter le chemin reliant celui des Clochetons et celui des Esserts, modifier les clôtures pour le passage de la petite faune, réduire les espaces de stationnement, déplacer les équipements de ventilation du bâtiment en sous-sol pour des raisons esthétiques et étudier le raccordement au Cadiom.

Outre ces données techniques, des aspects architecturaux ont été étudiés autour de l'identité du bâtiment et le traitement de la réflexion de la lumière.

Le nouveau projet est donc présenté à l'aulne des modifications mentionnées précédemment. Il est entièrement repensé et voit dès lors son budget augmenter considérablement puisqu'il est passé d'une estimation de Fr. 3,5 millions à quasiment Fr. 9 millions.

Outre quelques questions techniques sur les installations énergétiques notamment, les commissaires reviennent sur le quasi triplement du budget prévu initialement. S'ils comprennent bien les évolutions présentées, les commissaires s'interrogent sur le fait de ne pas avoir été informés des très importantes évolutions préalablement à l'énorme travail effectué. Une étape intermédiaire a donc été ratée. Les commissaires discutent ensuite des aménagements prévus et de leur utilité, comme pour le club-house par exemple ou sur la promenade appelée parc créée au travers des aménagements extérieurs.

Au vu de son coût très élevé, la priorité d'investir dans ce projet est également débattue et les commissaires demandent que le projet soit représenté lors d'une Commission des travaux ultérieur en amenant des options permettant de réduire les coûts de Fr. 2 à Fr. 4 millions. Par ailleurs, la question du coût d'une démolition par rapport à une rénovation sera également présentée.

M. Colleoni : je redonne sa place à la Présidente.

M. Daher présente le sujet : Mme Gachet rappelle les deux axes de réflexion : la comparaison entre la rénovation et la démolition-reconstruction, ainsi que la possibilité de réaliser le projet par étape.

La présentation commence par un examen du bilan carbone comparatif entre la rénovation et la démolition-reconstruction. La comparaison montre que le bilan carbone de la démolition-reconstruction est environ trois fois supérieur à celui de la rénovation. La conclusion est que la

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

rénovation est plus écologique, avec un gain d'environ 150 tonnes de CO₂, et que l'utilisation du bois contribue significativement à cette réduction.

M. Baumann présente une analyse comparative du projet, en le confrontant à d'autres ouvrages similaires dans le canton de Genève. Il met en avant une comparaison avec la rénovation intégrale d'un club-house à Bernex en 2012, soulignant les différences de coûts et de superficie, démontrant que les prix entre rénovation et construction neuve se maintiennent en grande partie en raison de l'évolution des prix des matériaux.

Il explique l'augmentation des coûts du projet en raison de divers ajustements nécessaires liés aux aspects sanitaires, énergétiques et typologiques, ainsi que des contraintes imposées par le club et le département. Les coûts liés aux travaux de paysagisme et de démolition-maçonnerie sont également évoqués, ces derniers représentant le poste le plus important en raison des modifications du sous-sol et de la toiture.

En ce qui concerne les conséquences du phasage des travaux, M. Baumann souligne les perturbations prolongées pour le club et ses activités, ainsi que les risques de détérioration du bâtiment pendant les travaux extérieurs. Il met en garde contre les coûts supplémentaires et les travaux redondants en cas de décalage des phases.

En conclusion, il recommande d'opter pour la rénovation plutôt que la démolition-reconstruction, en raison de la similarité des coûts et de l'attachement du club à l'identité du bâtiment. De plus, il est préconisé de réaliser les travaux en une seule phase pour éviter des perturbations prolongées et des coûts supplémentaires.

Une conseillère municipale met en avant la nécessité d'explorer des alternatives au projet initial et insiste sur l'importance de débattre des besoins réels de la population de Lancy, au-delà des seuls besoins du club de tennis. Elle demande des données chiffrées pour évaluer le coût par personne bénéficiaire du projet et remet en question l'approche du bilan carbone, soulignant que la démolition-reconstruction pourrait permettre une construction moins émettrice de carbone que celle supposée dans l'analyse.

Mme Gachet rappelle que le club compte 400 inscrits et 250 jeunes s'y rendant chaque été pour suivre des stages. Elle précise que le restaurant, qui offre des plats bon marché et de qualité, est très apprécié et très utilisé le soir en terrasse.

M. Hasler rappelle d'abord que le service de l'environnement et du développement durable a suivi le dossier, puisque l'unité du développement durable en faisait partie il y a encore une année. Concernant le coût, il relève que le mandataire a démontré qu'il ne s'agissait pas d'une construction de luxe. Le club-house du tennis club de Bernex, à Fr. 1'700.- le m³, est en fait un container aménageable. Le projet proposé ici n'est pas un container aménageable, c'est une construction en dur et bien plus agréable que ce qui se trouve à Bernex.

Un conseiller municipal reconnaît les avantages de la rénovation par rapport à la démolition-reconstruction, notamment sur le plan environnemental, architectural et financier. Cependant, il souligne que la Commission n'avait pas initialement abordé ces aspects. Il constate que la demande de comparer les coûts entre les deux options n'est pas venue de la Commission, mais d'une suggestion externe. Bien que le bilan carbone soit apprécié, il ne répond pas pleinement au besoin de réduire les coûts du projet, comme demandé par un membre de la Commission. Enfin, il regrette le manque d'options pour rendre le projet plus économique et l'absence de discussion sur le phasage des travaux. En résumé, les présentations confortent l'idée d'une rénovation en une seule phase, mais n'adressent pas pleinement la préoccupation principale de la commission : le coût global du projet.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Un conseiller municipal encourage les partis à exprimer leur opinion. Un conseiller municipal trouve le coût des travaux extérieurs élevé comparé à la rénovation du restaurant. Un second souligne l'importance de la rénovation pour des raisons de sécurité. Une conseillère municipale estime que le projet est ambitieux mais s'interroge sur son utilité pour la population. Un conseiller municipal soutient le projet malgré le coût élevé, soulignant l'importance du club pour la commune. Un dernier conseiller municipal se montre critique sur le coût et propose de fixer un plafond à 7 millions de francs. Le président appuie cette idée, suggérant que les subventions pourraient compenser le reste du financement. Mme Gachet met en garde contre la réduction du projet, soulignant les besoins urgents du club.

Par 4 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions, la commission préavise défavorablement le crédit d'investissement de Fr. 8'950'000.- pour la transformation et la rénovation du club-house et des aménagements extérieurs du Lancy Tennis club.

M. Dérobert présente le sujet : Mme Gachet, M. Vuagnat et M. Carnazzola participent à la séance. Mme Gachet débute la présentation du projet de rénovation et de transformation du bâtiment du Tennis club du Petit-Lancy. Ce projet a été présenté précédemment lors d'une Commission des travaux, mais des ajustements ont été apportés pour clarifier les aspects financiers du crédit nécessaire.

Mme Gachet propose de discuter de la partie relative à la convention et à la gestion du restaurant lors d'une prochaine Commission des sports. Elle souhaite appliquer un modèle de fonctionnement similaire à celui désiré par les commissaires pour l'ensemble des buvettes et restaurants gérés par des clubs sportifs, nécessitant des discussions supplémentaires pour finaliser les arrangements de loyer et de charges.

Ensuite, M. Vuagnat prend la parole pour présenter la partie financière du projet. Il souligne l'historique du projet depuis son lancement en 2002 jusqu'à l'obtention du permis de construire en novembre 2022. Il explique également les démarches entreprises pour lancer un appel d'offres concernant les prestations nécessaires, en maintenant les prix jusqu'à la fin de l'année pour garantir leur validité.

La composante écologique du projet de rénovation du bâtiment est devenue plus importante qu'auparavant. Le remplacement des façades métalliques par des façades en bois répondant aux normes Minergie, entraîne un coût supplémentaire d'un million de francs. Des compléments au cahier des charges ont été exigés lors de l'obtention des autorisations de construction, soit par la Ville de Lancy ou ses différents services soit par les services de l'Etat. Étant donné que le bâtiment date des années 1970 et est dans un état vétuste, une rénovation complète du sous-sol, des réseaux électriques, des faux plafonds et de la cuisine est nécessaire.

M. Vuagnat justifie l'urgence des travaux en raison de l'augmentation des coûts dus à l'inflation et des modifications légales depuis 2020.

Les travaux comprennent la rénovation complète du bâtiment, des aménagements extérieurs pour rendre le bâtiment accessible aux personnes handicapées, et des dispositifs écologiques comme la récupération des eaux de pluie. Certains éléments du budget sont obligatoires selon les normes légales et les demandes des autorités.

Enfin, M. Carnazzola présente un plan financier détaillé, concluant que Fr. 350'000.-- peuvent être déduits du budget global grâce à un crédit d'étude voté précédemment par le Conseil municipal en 2021, ainsi que Fr. 300'000.-- de la participation du club.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Mme Dia présente le sujet : Mme Gachet explique que le projet a été présenté deux fois en Commission des travaux et une fois en Commission des finances et que la présentation de ce jour sera un peu différente pour permettre à la Commission des sports une mise à niveau en termes d'information.

Le contenu du programme sera évoqué ainsi qu'une présentation des coûts du projet qui ont, depuis, été séparés en trois objets : l'infrastructure sportive, les extérieurs et le club-house. L'administration fait une proposition à trois niveaux, ce qui signifie qu'un bout du projet ou la totalité peut être validée.

La présentation portera ensuite sur la gestion du restaurant qui avait donné lieu à quelques questions. M. Carnazzola aborde la chronologie du projet, indiquant les premiers signes de vieillissement de l'infrastructure qui date de 2003. Deux faces sont à distinguer entre le bâtiment du club-house et les aménagements extérieurs, partie sport et végétation.

Au niveau du club-house, des infiltrations d'eau ont été détectées, de même qu'une enveloppe thermique plus conforme, la présence d'amiante et une non-conformité au feu, en sus d'une non-accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Pour les aménagements extérieurs, la dangerosité des courts ainsi que l'affaissement et la mauvaise perméabilité du terrain en plus d'un éclairage qui n'est plus aux normes posent souci. L'objectif de la rénovation est de répondre à ces constats.

Il souligne en outre que le bilan carbone d'une rénovation est bien meilleur qu'une démolition-reconstruction.

D'un point de vue financier, il rappelle que le projet global est toujours à hauteur de Fr. 9 millions, mais l'administration ayant souhaité présenter quelques économies substantielles, le projet a été scindé en trois phases : les infrastructures sportives, qui représentent une urgence en termes de sécurité, les aménagements extérieurs et le club-house.

Mme Gachet souligne que l'urgence concerne les infrastructures sportives. Un séquençage peut être envisagé en démarrant par cette dimension plus urgente. Une seule partie du crédit peut être votée.

Un commissaire demande si les vestiaires sont inclus dans cette première phase urgente de rénovation. M. Carnazzola répond que les vestiaires font partie du club-house et ne sont pas inclus dans cette première phase.

Des discussions ont lieu au sujet du restaurant et de la convention, mais un commissaire rappelle que la question de ce soir est de se déterminer sur le projet de rénovation. Il relève que tout le monde s'accorde sur l'état de vétusté de l'infrastructure et qu'une rénovation est nécessaire. Il rappelle qu'il reste à décider laquelle des variantes semble la plus pertinente.

A titre personnel, il fait savoir qu'il ne valide pas l'abandon du projet car la pratique sportive doit pouvoir se poursuivre, mais n'adhère pas à la rénovation du club-house estimant que le projet s'est considérablement éloigné de la première version, votée en 2020, sans être remontée en commission pour validation des modifications. Selon lui, le club-house devrait faire l'objet d'un concours d'architecture pour s'acheminer vers un projet différent. Pour lui, la gestion des architectes n'incombe pas au service des sports.

Selon lui, la question de la pertinence de garder un club-house se pose, car une simple buvette pourrait suffire. Une autre commissaire interroge la pertinence d'avoir un club-house de cette

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

ampleur à cet endroit pour le quartier en regard du taux de fréquentation qui n'est pas des plus hauts selon la documentation transmise.

Par ailleurs, l'exemple des Evaux dont le restaurant risque de fermer démontre la difficulté de gestion que représente un restaurant pour une commune. Elle relève qu'une réflexion pourrait être menée sur l'ensemble du périmètre.

Deux commissaires expriment l'opinion que le coût du projet est trop élevé. Un autre commissaire est d'avis qu'il faut recentrer le débat sur le bâtiment et non sur le club-house, d'autant plus que le restaurant n'est pas l'objet de cette séance. Il invite l'administration à apporter en commission le montant nécessaire pour des rénovations qui parent au plus urgent.

Mme Gachet prend bonne note de cette demande de chiffrage pour connaître le montant à prévoir pour des rénovations minimales, parent au plus urgent et permettant au club de ne pas perdre son homologation à Swiss Tennis. Elle reviendra avec ces éléments, partie revêtement et bulle, dans le cadre de la Commission des finances du 20 mars prochain.

Le vote sur cet objet appartiendra à la Commission des finances, tandis que la convention sera traitée en Commission des sports.

M. Yilmaz présente le sujet : suite à la demande de la commission, Mme Gachet présente une proposition qualifiée de sparadrap représentant une solution à moindre coût concernant la rénovation des six courts de tennis et de l'éclairage.

M. Carnazzola présente ainsi le sujet. La version sparadrap consiste uniquement en la rénovation des tapis de gazon synthétique et des courts de tennis. Deux versions ont été proposées : une version light, dite sparadrap, et une autre version, dite recommandée. La première version consiste en une version temporaire d'une durée de 2 à 3 ans, elle concernerait la réfection des courts de tennis en surface sans toucher la sous-structure. Le remplacement d'une bulle à deux courts est également intégré, ainsi que la rénovation de l'éclairage. Cette première solution se chiffre à 1'230'000.--.

La deuxième solution consiste en la réfection des courts de tennis en touchant la sous-structure. Cette solution plus pérenne garantit une durée de vie de 10 à 15 ans. Cette solution comprend également la rénovation de la bulle, non plus sur deux courts, mais sur trois courts. La solution concernant la rénovation de l'éclairage est identique à celle de la première solution. Cette solution est chiffrée à Fr. 2'450'000.--. Il a été indiqué que le club participera à hauteur de Fr. 300'000.--.

Un commissaire fait la proposition de trouver une troisième solution mixte qui comprendrait le point a) de la solution recommandée, et les points b) et c) de la version sparadrap.

Les différentes versions ont été soumises au vote. La version light a été refusée. La version mixte a été acceptée, ainsi que la version recommandée. Finalement, la présidente a soumis au vote les deux versions acceptées. Au vu de l'égalité des voix, la présidente choisit de soumettre les deux versions acceptées au Conseil municipal.

Le crédit d'investissement pour les aménagements extérieurs et le crédit d'investissement pour le club-house ont également été soumis au vote et ont, tous les deux, été refusés.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Mme Monod : je vais demander une suspension de séance de 5 minutes, parce que je suis un peu confuse avec les différents chiffres que vous venez d'évoquer, car ils ne correspondent pas à ceux que j'avais dans les projets de délibération.

Suspension de séance de 5 minutes.

Mme Monod : une petite précision, ce qui a été voté en commission, ce sont les projets. Si nous devons être appelés à voter les arrêtés sur l'un ou l'autre de ces projets, il faudrait y ajouter les crédits d'étude qui ont été votés, qui se montent à Fr. 375'000.--, ce qui fait qu'on arrive à des montants différents que j'articulerai par la suite.

Je vous propose tout d'abord de nous positionner, en tant que Conseil municipal, sur l'une ou l'autre des propositions, puisqu'elles ont obtenu une égalité des voix en commission, nous allons donc les répartir au niveau du Conseil municipal.

Je vous propose de débiter tout d'abord par la version mixte, puis la version recommandée.

Pour rappel, les deux concernent la rénovation des terrains de tennis et, sauf erreur, le système de drainage, mais l'un concerne une bulle pour deux terrains, tandis que l'autre concerne trois terrains.

M. Dérobert : pour être formel, j'aurai proposé de scinder le point 1) de la délibération en trois points : 1A, 1B, 1C.

Le premier est d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 4'950'000.— destiné à la transformation et rénovation du bâtiment du Lancy Tennis club, chemin de la Solitude 9 ;

1B) d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 1'070'000.— destiné à la transformation et aménagements des extérieurs du Lancy Tennis club ;

1C) d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 2'825'000.--, y compris le crédit d'étude du 27 mai 2021 de Fr. 350'000.-- - vous avez corrigé à Fr. 375'000.-- - destiné à la rénovation de la partie sportive des aménagements extérieurs et de l'installation de couvertures de trois courts de tennis du Lancy Tennis club.

En gros, ma proposition consiste à scinder en trois parties : le bâtiment, les extérieurs, et les terrains. Après, on peut discuter de chacun des points, mais on peut voter sur les trois choses.

Mme Monod : il me semble que la Commission s'était déjà prononcée là-dessus en choisissant de conserver uniquement la rénovation des terrains. Mais nous avons une proposition de modification soumise ici. Nous pouvons tout à fait envisager cela, à la différence près qu'il nous faut tout de même nous prononcer sur les deux propositions qui ont obtenu une égalité sur la rénovation de la partie des terrains, puisque nous avons une proposition avec une bulle à deux terrains et une proposition avec une bulle à trois terrains.

Est-ce que quelqu'un voit un inconvénient à revenir sur le vote des deux premières propositions et qu'on revienne finalement sur l'ensemble du projet ?

M. Dérobert : si les commissions se sont exprimées, c'est une chose, mais ce soir on vote sur une délibération, telle qu'on nous l'a présentée lors d'un précédent Conseil municipal et qu'on doit se prononcer sur cette délibération-là. Ou alors il aurait dû y avoir des amendements de la commission, mais cela n'a pas été formellement fait, puisqu'on aurait dû recevoir ces versions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Pour moi, les versions 1A, 1B, 1C peuvent être discutées et à voir la proposition de deux ou trois terrains, mais qu'on se prononce les points 1A, 1B, 1C que je vous ai proposés.

Mme Monod : c'est tout à fait possible. Ce que je ferai, si vous êtes d'accord, pour être tout à fait clair sur ce sur quoi nous allons voter, c'est d'avoir cette discussion sur ces trois points, sachant que le troisième aura deux options. Et enfin de revoter sur la proposition que nous aurons tous validée à l'issue des discussions sur ces trois points. Je vous referai lecture des points que nous garderons et nous voterons un vote final sur l'arrêté amendé.

M. Mayer : j'aimerais proposer, si on vote sur la version 1A), 1B), 1C), d'inverser l'ordre de ce qu'on va voter, c'est-à-dire qu'en premier lieu il y a quelque chose d'urgent sur lequel on devrait voter, et il me semble plus logique de partir du plus urgent à ce qui a été considéré comme étant moins urgent par la commission, parce que si on vote par exemple pour refaire le club-house et pour ne pas refaire les courts de tennis, ce serait absurde.

Mme Monod : je vais suivre la proposition de M. Mayer puisqu'en effet l'urgence va sur les terrains.

M. Dérobert : pour être très formel, on devrait quand même voter l'amendement qui consiste à séparer le point 1) en trois points. Après je veux bien entrer en matière sur l'inversion des points, mais votons déjà l'amendement de séparer les trois points.

M. Clémence : on peut voter comme il est proposé, cela ne me pose pas de problème de revoter sur ce que la commission a déjà tranché, sachant qu'en plus il y a eu trois commissions différentes. Donc c'est bien que le Conseil municipal se prononce sur l'ensemble des points.

Personnellement, je préférerais faire le débat entier, c'est-à-dire que chaque partie s'exprime sur ce qu'il pense de ce projet, qui est un arrêté complet jusqu'à maintenant. Une fois qu'on a compris ce que chacun pense et ce que chacun souhaite faire, on fait le vote formel des différents points. Mais je ne me vois pas faire un débat sur une partie de la délibération, les terrains de tennis tous seuls et ensuite refaire le débat pour chacun des autres points. Je préfère que chacun s'exprime, et qu'ensuite on fasse les votes successifs.

Mme Monod : donc, à la lumière de ce qui vient d'être dit, je vous propose d'avoir un débat qui soit général, d'abord sur le projet, ensuite de voter formellement un amendement qui sépare en trois points et nous pourrions revenir point par point si tel est le désir de certains commissaires par la suite.

Dans un premier temps, je vous propose d'ouvrir le débat global sur cet objet.

M. Clémence : beaucoup de choses ont déjà été dites dans les différents rapports de commission qui étaient très bons et très complets, donc je vais essayer de ne pas m'étendre, mais il est important que l'ensemble des Conseillers municipaux et Conseillères municipales, et du public, puisse comprendre la position de la commission et du parti socialiste pour lequel j'interviens aujourd'hui.

La première chose, c'est qu'on nous a présenté un crédit d'étude de Fr. 350'000.— en 2021. Quand on présente un crédit d'étude, en général on s'attend à ce qu'il corresponde à environ 10% du projet final. Donc, on s'attendait à un projet autour de Fr. 3 millions/3,5 millions. D'ailleurs dans ce crédit d'étude étaient mentionnés deux choix, le choix entre une démolition-reconstruction à Fr. 4 millions et une rénovation à Fr. 2,5 millions. Donc, on voit qu'on était dans cette fourchette-là, c'est ce qui était attendu pour ce crédit d'étude.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Quand on reçoit, en 2022, un crédit de réalisation à Fr. 8,95 millions, c'est-à-dire trois fois plus cher, on s'interroge sur ce qui s'est passé entre deux et pourquoi on n'est pas revenu nous voir depuis cette estimation qui a été faite une année plus tôt. Effectivement, on a eu des explications : il y a eu une période d'inflation d'énergie, matériaux et de transport qui a pu augmenter, on a même cité la TVA à 0,4% pour justifier cette augmentation du triple.

En fait, on voit que d'autres projets, menés par d'autres services, comme le STE ou le SE, dans les mêmes périodes, n'ont pas vu leurs chiffres tripler. Donc, on s'interroge pourquoi ce projet-ci coûte trois fois plus cher. On a pu aborder le travail en Commission des travaux à plusieurs reprises, on a laissé plusieurs mois à l'administration, au mandataire et à l'architecte pour travailler là-dessus pour essayer de trouver des pistes d'économie, des options, de ventiler un peu ce projet. Malgré tous ces efforts, on n'a pas réussi, ni nous, ni l'administration, ni le mandataire, à trouver ces options et ces économies possibles.

On s'est retrouvé avec le même projet quasiment un an plus tard, en octobre 2023, que celui qui était déposé en 2022, qui était toujours trop cher. Il a fallu trouver une solution qui était de séparer ce projet en trois, les trois positions que M. Dérobert a mentionnées, soit les terrains et la bulle, soit les aménagements extérieurs, soit le bâtiment, soit toutes les combinaisons possibles de ces trois options.

Je remercie au passage Mme Gachet et le service des sports d'avoir mis en œuvre cette volonté de la commission de séparer ce projet en plusieurs parties.

Pour le parti socialiste et pour la majorité de la commission, il fallait en tout cas parer au plus pressé, c'est-à-dire permettre le maintien de l'activité sportive, et donc refaire les terrains et les bulles existantes pour que le tennis puisse continuer à se pratiquer dans l'attente d'avoir un nouveau projet, puisque celui-ci on n'arrivait pas à le corriger.

On a fait voter cette partie-là et, pour rappel, le PS et la commission ne sont pas contre le sport, ce n'est pas du tout un vote de défiance puisque le vote du crédit d'étude avait eu lieu. Donc c'est vraiment la problématique du prix de ce projet de l'évolution du prix de ce projet.

J'aimerais aussi rappeler ici que ni le club, ni le comité du club ne sont responsables de cette situation, c'est bien le renchérissement du projet en lui-même qui nous pose problème.

Nous aimerions voter, pour le parti socialiste, que la première partie ce soir, c'est-à-dire le maintien de l'activité, donc les six terrains existants et la bulle existante qui seraient refaits, les drainages qui vont avec. Il y avait une option minimale qui a été mentionnée dans les rapports, qui était pour garder l'activité 2-3 ans, mais vu le prix, cela s'amortirait très mal, donc on préfère faire complètement les terrains maintenant pour qu'ils puissent durer une dizaine d'années, et avoir le temps de réfléchir et de refaire un projet pour le reste, c'est-à-dire les aménagements extérieurs et le bâtiment.

Pour cela, on proposerait que la Commission des travaux puisse être saisie de la suite de ce projet, pouvoir se pencher dessus, pouvoir élaborer un programme, savoir si un restaurant est vraiment pertinent dans ce périmètre ou est-ce qu'il faut plutôt maintenir une buvette, des vestiaires et des bureaux pour le club, plutôt qu'un restaurant public. C'est une question qu'il faudra trancher en commission.

Ensuite, on souhaiterait lancer un concours d'architecture qui permettrait avec ce programme d'avoir un choix de projets différents, qui seraient challengés les uns et les autres, qui pourra proposer des options différentes en termes de matériaux, de prix ou d'énergie par exemple, et

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

qui permettrait d'avoir dans le jury un ou plusieurs représentants du Conseil municipal. Enfin, d'avoir le lauréat et un suivi du projet par le service des travaux. Pourquoi ? parce que la partie sportive aura été réalisée et il restera un bâtiment, une buvette, des espaces extérieurs qui n'ont pas forcément vocation à être gérés par le service des sports.

Voilà une proposition. Nous soutiendrons la première partie de ce projet, les terrains de tennis et la bulle de deux terrains et nous souhaitons rediscuter de la suite du projet en commission.

M. Daher : je remercie M. Clémence pour l'ensemble de ces éclaircissements et ce détail qui est effectivement correct.

Aujourd'hui, la situation du club de tennis, on a pu la voir lors des différentes commissions, à travers différentes expertises techniques, la dernière, qui concernait notre séance en Commission des travaux du 8 mai 2023, a prouvé techniquement qu'il n'était pas du tout efficient de réaliser un phasage des différentes rénovations que nous devons réaliser pour ce projet.

Aujourd'hui, il faut tenir compte du fait que les terrains ont été rénovés la dernière fois en 2014, donc de toute façon la rénovation des terrains doit être faite et vraisemblablement personne ne s'oppose à cela, cela restera à voter.

Il y a aussi ce club-house qui a été mis totalement de côté lors de nos échanges, puisqu'aujourd'hui les vestiaires sont à peine utilisables, on est dans un bâtiment qui n'est pas du tout adapté ni conforme aux règles du jour. Et en fait, on n'a pas assez souligné, lors de la Commission des travaux, bien que cela ait été répété à plusieurs reprises, que ces Fr. 4 millions de delta, qui nous ont été présentés le 8 mai 2023, sont non seulement liés à des contraintes techniques, mais également liées à des contraintes et des obligations du département. Cela, c'est un point qui nous a quand même été présenté.

La Commission des travaux et des sports, principalement des sports, qui a réalisé ce projet et qui nous a présenté ces éléments, bien qu'elle n'ait pas pu répondre à la demande de la commission pour nous présenter plusieurs scénarios différents, a dû faire avec les contraintes que le département a imposées et les besoins qui étaient totalement légitimes et indispensables pour le club. C'est une équipe de bénévoles qui gère ce club, ce ne sont sûrement pas les demandes qui sont hors propos, qui ont été formulées. D'ailleurs en commission on a pu le remarquer.

Donc, faire des travaux en phasage ne sera pas la solution. On a la possibilité de voter un projet dans son ensemble qui est de Fr. 8'950'000.--. Il est totalement conforme aux directives liées aux rénovations énergétiques, aux directives du département, on a un plan qui nous a été présenté en bonne et due forme, qui a été retravaillé à plusieurs reprises sur 2 ans maintenant. On a réellement un projet qui est solide, conforme, et qui apportera juste ce qu'il faut justement pour que l'activité sportive puisse être pérenne.

Faire quelque chose en phasage pour nous, le PLR, n'est pas la solution. C'est pour cela que le PLR votera pour la validation globale du projet, sans contrainte supplémentaire.

Mme Bonvin Bonfanti : je vais essayer de ne pas répéter ce qui a déjà été dit, mais ce que l'on constate, c'est qu'effectivement tout le monde se réjouissait de pouvoir rénover ce club-house lors de la présentation en 2020, mais c'est vrai que quand on revient après avec un prix qui a triplé, on est un peu obligé de se poser des questions. Et c'est vrai que c'est étonnant que le PLR qui, d'habitude, est très à cheval sur les coûts, là ne se pose pas trop de questions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

On a essayé de trouver des solutions, car effectivement accepter quelque chose qui est trois fois plus cher que prévu, cela ne nous semblait pas être une bonne gestion des deniers public. Il y a aussi une forme d'inégalité avec le tennis club du Grand-Lancy qui, lui, a eu des rénovations à des coûts bien moindres.

Donc, on a essayé de trouver une solution pour permettre aux joueurs et joueuses de quand même continuer à pratiquer leur sport, dans des conditions acceptables, d'où cette proposition de phasage qui nous semblait la moins pire des solutions, et qui pouvait être un bon compromis.

Je voulais encore ajouter, par rapport à ce que disait M. Clémence, parce qu'on est d'accord avec tout ce qu'il a dit, que sur la suite du projet, on a une proposition un peu différente, qui serait que, comme ce tennis se situe dans une zone de développement, on pense qu'il serait intéressant de réfléchir à un aménagement qui comprendrait le tennis club, mais aussi peut-être d'autres infrastructures communales et d'avoir une réflexion un peu plus globale en termes d'aménagements et de profiter de cette occasion-là.

M. Dérobert : rarement un projet sera aussi mal parti et arrivera aussi mal. C'est à peu près ce que l'on peut dire. En effet, on nous a présenté un crédit d'étude au départ de Fr. 350'000.--, on a aujourd'hui un projet qui a explosé. On peut dire que le service des sports ne nous a pas informés, soit c'est une réalité. A l'époque, je m'étais opposé au fait que ce soit le service des sports, mais cela ne me regarde pas, mais que cela parte en Commission des travaux, M. Clémence m'avait suivi d'ailleurs là-dessus.

Aujourd'hui, la position de certaines personnes dans ce Conseil municipal, c'est de punir, non pas ceux qui ont peut-être « merdé », cela on peut en débattre, mais les occupants et les usagers du club. Le club n'a pas demandé cela au départ. Il a demandé qu'une rénovation soit faite et que certaines choses soit mises un peu plus en conformité. En fait, on l'a vu pendant tous les débats, ce n'est pas un peu plus, mais énormément plus en conformité, et en effet cela a fait exploser les coûts.

Il y a quand même 1 million dans ce projet, qui a été demandé par certaines personnes dans ce Conseil municipal pour passer une partie du bâtiment en bois en extérieur. C'est une demande de ce Conseil. Donc, on ne peut pas non plus tout imputé au service des sports.

Aujourd'hui, on en est à devoir voter quelque chose, et on veut le saucissonner, on veut le refaire, on veut revoir, voire implanter plein d'autres choses sur ce terrain de tennis, voir si on ne pourrait pas y mettre d'autres services de la commune, voire des immeubles – je vais un peu loin, mais à un moment donné on est là pour refaire ce club et le remettre à neuf.

Penser qu'on fera mieux, non on ne fera pas mieux. On doit remettre les terrains en état, c'est une première chose, après on viendra sur la discussion d'une bulle à deux terrains ou à trois terrains. Pour Fr. 200'000.— de différence, je pense qu'on peut directement mettre trois terrains. Si on veut ajouter un terrain plus tard, cela nous coûtera largement plus que les Fr. 200'000.

Oui, le PLR, de temps en temps, est enclin à dépenser, mais il est toujours plus enclin à dépenser dans des investissements que dans des frais de fonctionnement. A partir de là, oui on est d'accord de dépenser là-dessus.

On est aussi d'accord d'économiser sur la suite. Aujourd'hui, un parti nous propose un concours d'architecture. Les concours, c'est toujours sympa, on a plusieurs choses qui nous sont présentées, c'est 2 ans pour organiser un concours et pour arriver à la fin, c'est au moins Fr. 100'000.— à Fr. 150'000.— pour organiser le concours, pour rétribuer le lauréat, etc.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Aujourd'hui, soit, ce n'est pas ce que nous attendions, d'accord cela je l'entends, et vous m'avez toujours entendu en commission le dire, ce n'est pas ce que j'attendais. Mais ou on va de l'avant avec un projet qui est finalisé, qui est en force, qui peut être construit tout de suite, ou alors on remet tout sur l'ouvrage, mais on ne remet pas tout sur l'ouvrage, parce que du moment qu'on refait les terrains, on ne va pas pouvoir tout refaire. On aura déjà redéfini où est l'emplacement du bâtiment, cela c'est clair. Donc, on va faire un concours d'architecture où on va dire que le bâtiment est là et on n'aura pas des choses très différentes les unes des autres.

Moi, je vous encourage à aller de l'avant. Oui c'est plus cher, ce n'est pas ce qu'on attendait, mais c'est moins que ce que cela nous coûtera plus tard. Et on ne prend pas en otage des occupants, à savoir un certain nombre de personnes qui sont venues nous voir ce soir. Cela fait 8-9 ans que je suis là, je n'ai jamais vu autant de personnes dans la salle avec des sujets qui des fois étaient plus importants que celui-là. Là on a quand même un certain nombre de personnes qui se sont déplacées, on peut les en remercier.

Soutenons-les, votons un projet qui n'est peut-être pas celui qu'on voulait, mais qui sera moins cher que le futur projet qu'on aura et qui va dans le sens de soutenir ceux qui font du tennis.

M. Antich : le groupe PDC-VL rejoint les propos tenus par M. Dérobert. On ne va pas reparler de la nécessité de refaire les terrains. Par contre, on soutient la bulle à trois terrains pour libérer les salles de gym, c'est quelque chose qui nous semble très important.

Pour le constat que les vestiaires et les wc ne sont plus utilisables en l'état, en tout cas plus pour très longtemps, j'en ai déjà parlé dans mon soutien à la pétition.

Concernant les extérieurs, on trouvait la proposition intéressante. On trouvait aussi que la rénovation du bâtiment et les extérieurs entraient dans les attentes du plan climat. Il y a des points qui traitent des salles de sport et des aménagements sportifs dans ce plan climat et on trouvait que cela allait dans le bon sens. On voulait soutenir aussi cette partie-là.

Pour ce qui est de la comparaison avec le tennis club du Grand-Lancy, sauf erreur, le paddle avait été en partie financé par la rénovation des bacs de rétention, il y avait aussi une partie qui était un peu moins chère que prévu grâce à cela.

M. Clémence : quelques éléments de réponse suite à ce débat qui est intéressant en termes de stratégie électorale.

Pour répondre aux éléments concernant le concours, pour la proposition des Verts, un intérêt du concours serait non seulement d'avoir un périmètre de projet en lui-même pour refaire le projet, mais aussi un périmètre de réflexion un peu plus élargi qui permettrait de travailler les questions d'accès, d'insertion dans le contexte du quartier et cela peut être fait dans le cadre du concours. Donc, je pense que c'est un outil qui permet de résoudre cette problématique sans avoir à lancer une étude urbaine qui prendrait encore davantage de temps.

M. Dérobert a raison, le concours coûterait quelques centaines de milliers de francs. Moi, je dépense volontiers ces Fr. 300'000.— pour avoir un projet qui coûte deux fois moins cher. En l'occurrence, pourquoi il pourrait coûter deux fois moins cher, parce qu'on pourrait changer le programme. Je l'ai dit avant, si on ne refait pas de restaurant dans ce bâtiment, on peut aussi intégrer d'autres types de locaux et avoir un certain nombre d'économies.

Ensuite, cela me fait doucement sourire, parce qu'on nous dit maintenant que si on vote si les terrains, on n'aura pas le choix avec le concours parce qu'on fera le bâtiment au même endroit.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Mais on a déjà décidé de le rénover, donc pour le concours il restera au même endroit, il sera rénové, il n'y a pas de changement de ce point de vue-là.

Rappeler aussi que toujours concernant ce restaurant, la question de la gérance est assez compliquée. En l'occurrence personne ne veut s'en occuper, ni le club, ni la Ville de Lancy. Donc, il y a vraiment une question à se poser pour ce restaurant. Raison pour laquelle je refais ma proposition pour que l'on puisse en commission décider du programme de cette rénovation et savoir quel type de locaux on y met pour correspondre aux besoins du club.

Rappeler encore une chose en termes de prix, pourquoi on soutient la variante avec une bulle à deux terrains et pas trois – j'entends l'argument de la libération des salles de gym – l'argument est double pour nous. D'une part on veut voter une partie qui concerne simplement le maintien de l'activité existante et on se posera les autres questions plus tard. D'autre part, parce que si vous regardez la variante qui a été soumise à la commission pour simplement refaire les terrains et une bulle de deux courts, voire même la version à trois courts, on est à Fr. 2'300'000.--, respectivement Fr. 2'500'000.--. C'est le prix d'origine de tout le projet, le bâtiment, les aménagements extérieurs, tous les terrains et les bulles.

Rien qu'avec le vote de ce soir, s'il se fait comme il est sorti de la commission, on aura dépensé autant d'argent que pour tout le projet, tel qu'il a été estimé il y a 3 ans.

M. Daher : j'entends ce que dit M. Clémence et les différents opposants à ce projet, mais aujourd'hui on a déjà apporté différents éléments prouvant que le phasage n'était pas une possibilité, étant donné les contraintes financières.

Je suis quand même surpris en bien de voir que la Gauche, aujourd'hui, s'intéresse beaucoup au prix d'un projet et pas au projet lui-même. On a beaucoup débattu sur ce prix. Effectivement au début il y a eu le crédit d'étude de Fr. 350'000.--. On est passé ensuite à un projet d'environ Fr. 4 millions et aujourd'hui c'est Fr. 8'950'000.— qui sont demandés puisqu'il y a une étude détaillée qui a été réalisée, un projet qui a été construit, revu à plusieurs reprises, plusieurs commissions ont été faites pour ce projet, il y a eu un réel souci du détail qui a été apporté, il y a énormément d'améliorations énergétiques qui sont apportées pour ce tennis club, il s'agit de terrains de tennis à la base avec un simple club-house, on a toute une rénovation énergétique, cela va devenir un projet de référence pour la commune à terme. On a apporté énormément d'améliorations aussi au niveau du club-house. Donc, on a vraiment un projet qui est complet et qui apporte beaucoup d'améliorations pour un besoin aujourd'hui qui est nécessaire au sein de notre commune.

J'écoute avec beaucoup d'attention les différentes idées qui sont apportées par les opposants au projet, en voulant construire peut-être une halle, en voulant faire un concours. Mais aujourd'hui on a tous ces éléments, on a un projet qui peut démarrer, avec un permis qui est déjà déposé et qui peut être réalisé, qui est conforme à toutes les lois en vigueur et qui vraisemblablement ne pose pas réellement de problème, puisqu'il s'agit toujours de refaire ces terrains, sur quoi tout le monde a l'air d'être d'accord et simplement de rénover le club-house.

Donc, je ne comprends pas pourquoi on devrait réaliser un concours pour proposer une rénovation d'un club-house, alors que nous avons déjà un projet pour rénover un club-house. Je ne vois pas ce que ce bâtiment apporterait qui nécessiterait un concours aussi important, alors qu'il s'agit d'un simple club-house pour accueillir des joueurs, du public, des repas. C'est quelque chose qui sort un peu de mon raisonnement.

Pour conclure, j'entends beaucoup de débats sur le prix, peu sur le projet qui me paraît totalement complet. Effectivement le prix est contraignant, mais encore une fois il a été détaillé

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

lors des Commissions des travaux, le département de l'aménagement a apporté des contraintes, le club avait aussi besoin d'éléments techniques, la commune a exigé différentes contraintes techniques également et les commissaires aussi ont apporté des souhaits surtout pour l'aspect énergétique, ce qui est tout à fait normal et ce qui a été mis en place dans ce projet.

Pour moi, le projet est complet, il peut apporter une plus-value pour la commune et on devrait toujours se positionner pour voter l'ensemble de l'enveloppe.

M. Antich : un petit complément par rapport au maintien de l'activité. C'est le maintien de l'activité sans le troisième court, sous conditions d'avoir des salles de gym. Et l'idée serait d'avoir un troisième court qui permettrait le maintien de l'activité sous les mêmes conditions qu'aujourd'hui et les salles de gym pourraient servir potentiellement à un autre sport.

Mme Gachet : j'ai entendu un certain nombre d'éléments, je ne vais pas rouvrir l'ensemble des débats, mais il y a quand même un certain nombre de choses que je souhaitais dire.

Je remercie M. Clémence d'avoir soulevé l'effort que nous avons fait par rapport à l'approche du splitting du projet puisqu'à l'origine, et on vous l'a démontré, il n'y avait pas de possibilité de réduction du coût. Cela je le maintiens aujourd'hui.

La seule solution qui est proposée aujourd'hui, c'est finalement de ne traiter qu'un aspect, l'un ou l'autre ou les trois – ce que j'espère naturellement – du projet. Donc, on ne répond finalement pas à la demande puisqu'on est venu avec trois services vous présenter l'ensemble des justificatifs qui ont conduit à l'augmentation de ce coût. Certes, j'ai entendu qu'il y avait une erreur de ma part parce que je ne vous ai pas informés de ce surcoût. Je tiens aussi à relever que le projet a été porté par le magistrat d'antan, qui était socialiste et qui, lui, a porté le projet avec le service des sports. Je tiens à reclarifier aussi que les bases du projet et l'ensemble du périmètre ont été définis par un magistrat socialiste.

Ensuite, rappeler que c'est un projet qui date d'il y a plus de 20 ans. On a énoncé la problématique du bilan carbone, il y a quand même un bilan au niveau de la consommation de ce bâtiment qui est faramineux, qui est totalement assuré par le club actuellement. Donc, les coûts d'entretien qui sont assumés maintenant par le service des sports ne vont qu'augmenter.

Concernant la question de l'inégalité avec le tennis club des Fraisières, il n'y a pas eu de rénovation, mais nous allons arriver bientôt avec un projet de rénovation puisque ce pavillon et ses aménagements prennent l'eau, sont rapiécés avec des scotchs actuellement. On est totalement hors normes en termes de bilan par rapport au plan climat. C'est aussi un projet que l'on doit reprendre, c'était prévu en 2025. Ce club n'a pas été rénové, donc il n'y a pas d'inégalité. La seule chose qui a été faite est en lien avec le bassin de rétention et cela a été financé partiellement par Plan-les-Ouates puisque le bassin de rétention était en lien avec cette commune. Nous, nous avons réaménagé, réparé quelques catelles et donné un coup de peinture aux vestiaires qui sont au sous-sol.

Rappeler encore que la variante des trois courts nous permettrait quand même d'ouvrir les salles sur un certain nombre de créneaux pour d'autres activités sportives. Par rapport à ces activités qui n'occupent les salles que pendant l'hiver, ce serait une opportunité supplémentaire.

Et rappeler que le différentiel de prix est quand même largement assumé par le club puisqu'il maintient son apport au Fr. 300'000.— au projet, même s'il ne concerne que le réaménagement des courts de tennis. Cela, je tiens à le saluer puisque Fr. 300'000.— ont été mis sur la place dès le départ et que malgré l'éventuelle décision qui sera prise ce soir, il maintient son apport de

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Fr. 300'000.--. Ce montant avait été évalué sur le coût d'une couverture 3 courts. Si on arrivait à une couverture de deux courts, ils maintiendraient quand même leur apport financier. Cet effort doit être salué, et je les en remercie parce qu'ils tiennent bien la maison, je sais qu'ils sont en attente depuis presque 20 ans d'une décision de votre Conseil.

On est arrivé à un projet qui, pour moi, tient la route, certes cher, mais compte tenu de quelques derniers investissements qu'on a faits au prorata de ce qui a été fait, je pense que sur l'ensemble du périmètre, cet engagement financier est plus que pertinent et nécessaire.

Mme Monod : je vous propose maintenant de formellement voter cette séparation en trois parties qui sont, pour rappel, un crédit d'investissement de Fr. 4'950'000.— destiné à la transformation et à la rénovation du club-house du Lancy Tennis club. En deuxième partie, ce serait le crédit d'investissement destiné à l'aménagement des extérieurs. Et en troisième point, qui sera voté en premier, qui concerne la rénovation de la partie sportive des aménagements extérieurs. C'est un vote un peu formel pour dire que notre Conseil accepte de séparer ce projet en trois.

Vote accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstentions.

Mme Monod : je vous propose de voter tout de suite pour la partie sportive des aménagements.

M. Clémence : petite précision, on vote sur la sortie de la commission qui était le choix entre deux variantes pour les terrains sportifs, c'est-à-dire une bulle à deux courts et une bulle à trois courts, c'est bien cela ?

Mme Monod : oui, l'idée est de faire voter ceci, en commençant par la bulle à deux puis la bulle à trois.

M. Clémence : il y a un argument de M. Dérobert qui nous a interpellé sur le fait de voter une bulle à deux courts, avec les impacts que cela peut avoir sur les salles de gym et leur disponibilité, on s'est consulté rapidement entre mon groupe et le groupe des Verts, on pourrait entrer en matière sur le vote d'une bulle à trois courts, ce qui permettrait d'assurer l'activité et d'aller dans le sens du club, comme cela a été beaucoup soulevé ce soir.

Mme Monod : pour rendre à César ce qui est à César, il me semble que c'était un argument de M. Antich. Si je vous suis bien, vous seriez d'accord que nous votions de manière unanime sur une bulle à trois courts pour la rénovation des terrains.

M. Fischer : je pensais juste que si on votait déjà la bulle à trois courts, si on avait de facto la majorité, la proposition de bulle à deux courts tombait naturellement, parce que si on se retrouve avec deux oui, que fait-on ?

Mme Monod : vraisemblablement la question ne se pose pas. Je vous rappelle que nous allons voter partie par partie, puis nous revoterons l'ensemble avec les parties qui auront été acceptées pour un arrêté dont je tâcherai de reconstituer les parties et de vous le relire avant de le voter formellement.

Je vous propose de voter maintenant sur le crédit d'investissement de Fr. 2'825'000.— qui comprend le crédit d'étude du 27 mai 2021 de Fr. 375'000.--, destiné à la rénovation de la partie sportive des aménagements extérieurs avec l'installation d'une couverture de trois courts de tennis.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

M. Dérobert : sur tous les votes prochains, je demanderai un vote nominal.

Mme Monod : puisque nous avons le quorum pour le vote nominal, ce sera fait.

Donc, nous votons maintenant pour la partie sportive pour un montant de Fr. 2'825'000.--.

	<i>OUI</i>	<i>NON</i>	<i>ABST.</i>
ANTICH Simon	x		
BEUN Kristine	x		
BONVIN BONFANTI Anne	x		
BONVIN Philippe	x		
BRUN Laurent	x		
CARTER Vally	x		
CLEMENCE Nicolas	x		
COLLEONI Michele	x		
CONTI Pascal	x		
DAHER Vincent	x		
DÄTWILER Stéphane	x		
DEROBERT Thierry	x		
DE VECCHI Monica	x		
DIA Priscille	x		
EQUEY Véronique	x		
FISCHER Alain	x		
HAAS Christian	x		
KASHEF Fayrouz	x		
KHATCHADOURIAN Leila	x		
KOUAME Smult	x		
MARTELLA Mauro	x		
MAYER Vincent	x		
MEGROZ Louis	x		
MUHLE Deborah	x		
PETITE Mathieu	x		
ROSSET Mariantonia	x		
RUERAT Nancy	x		
SONMEZ Sevinc	x		
TEMEL Hüseyin	x		
VANDEPUTTE Virginie	x		
VERGAIN Michel	x		
VOGEL Thomas	x		
YILMAZ Serhat	x		

Proposition acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Mme Monod : je vous propose de voter maintenant sur le principe du crédit d'investissement destiné à la transformation et à la rénovation du bâtiment du club-house du Lancy tennis club.

	<i><u>OUI</u></i>	<i><u>NON</u></i>	<i><u>ABST.</u></i>
ANTICH Simon	x		
BEUN Kristine	x		
BONVIN BONFANTI Anne		x	
BONVIN Philippe	x		
BRUN Laurent	x		
CARTER Vally		x	
CLEMENCE Nicolas		x	
COLLEONI Michele	x		
CONTI Pascal		x	
DAHER Vincent	x		
DÄTWILER Stéphane	x		
DEROBERT Thierry	x		
DE VECCHI Monica	x		
DIA Priscille		x	
EQUEY Véronique	x		
FISCHER Alain	x		
HAAS Christian	x		
KASHEF Fayrouz		x	
KHATCHADOURIAN Leila	x		
KOUAME Smult		x	
MARTELLA Mauro		x	
MAYER Vincent		x	
MEGROZ Louis		x	
MUHLE Deborah		x	
PETITE Mathieu		x	
ROSSET Mariantonia		x	
RUERAT Nancy		x	
SONMEZ Sevinc		x	
TEMEL Hüseyin		x	
VANDEPUTTE Virginie	x		
VERGAIN Michel	x		
VOGEL Thomas		x	
YILMAZ Serhat		x	

Proposition refusée par 18 non, 15 oui, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Mme Monod : enfin, nous allons voter sur le principe du crédit d'investissement de Fr. 1'070'000.— destiné à la transformation de l'aménagement des extérieurs du Lancy Tennis club.

M. Antich : est-ce que j'ose encore donner un argument dans le débat, parce que vu qu'on a refusé le club-house, j'imagine que vos groupes souhaitent refaire un projet qui va être délibéré pendant plusieurs années, qui va reprendre beaucoup de temps avant d'être mis en place, je me disais que vu le montant, l'aménagement des extérieurs pourrait être utilisé pour une dizaine d'années, et il vaudrait peut-être la peine d'être utilisé vu le montant que cela représente. Vu qu'on a refusé le club-house, ce serait peut-être envisageable tout de même.

M. Clémence : très rapidement sur cette proposition, d'une part, il y a une question de prix qui reste et d'autre part cela contreviendrait à l'idée du concours qui, justement comme je l'ai dit avant, pour répondre aussi à la demande des Verts, devrait élargir la question des accès du concept paysager, de la gestion de l'eau, etc. Donc, on veut laisser cette marge de manœuvre au concurrent de pouvoir choisir un projet. C'est la raison pour laquelle on souhaite refuser cette partie-là.

M. Daher : il faut être conscient au sein de ce Conseil que, aujourd'hui, on va être témoin d'un vote où l'on vient de refuser un projet de rénovation qui va être très certainement soumis à un concours et qui va très certainement encore coûter beaucoup plus cher que ce qui est prévu aujourd'hui. Je tenais juste à faire ce constat, parce qu'encore une fois il y a un argument technique qui est amené par M. Clémence, qui a déjà été démontré dans les présentations des commissions. C'est juste regrettable que cet argument sorte maintenant, alors que c'est un point qui a déjà été présenté dans le projet de rénovation et qu'en fait on soit amené à refuser un projet qui intégrait déjà beaucoup d'exigences de la part tant des Verts, que du PS, que du PLR et de l'ensemble en fait des groupes politiques représentés ici.

Mme Monod : nous allons maintenant voter ce crédit d'investissement de Fr. 1'070'000.--.

	<i>OUI</i>	<i>NON</i>	<i>ABST.</i>
ANTICH Simon	x		
BEUN Kristine	x		
BONVIN BONFANTI Anne		x	
BONVIN Philippe	x		
BRUN Laurent	x		
CARTER Vally		x	
CLEMENCE Nicolas		x	
COLLEONI Michele	x		
CONTI Pascal		x	
DAHER Vincent	x		
DÄTWILER Stéphane	x		
DEROBERT Thierry	x		
DE VECCHI Monica	x		
DIA Priscille		x	
EQUEY Véronique	x		
FISCHER Alain	x		

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

HAAS Christian	x		
KASHEF Fayrouz		x	
KHATCHADOURIAN Leila	x		
KOUAME Smult		x	
MARTELLA Mauro		x	
MAYER Vincent		x	
MEGROZ Louis		x	
MUHLE Deborah		x	
PETITE Mathieu		x	
ROSSET Mariantonia		x	
RUERAT Nancy		x	
SONMEZ Sevinc		x	
TEMEL Hüseyin		x	
VANDEPUTTE Virginie	x		
VERGAIN Michel	x		
VOGEL Thomas		x	
YILMAZ Serhat		x	

Proposition refusée par 18 non, 15 oui, 0 abstention.

Mme Monod : je vous propose désormais de voter l'arrêté modifié comme suit : nous n'aurions plus dans le titre la transformation et la rénovation du club, mais plus que « Lancy Tennis club – rénovation des terrains de tennis, crédit d'investissement Fr. 2'825'000.-- ». Nous aurions ensuite : « vu la nécessité de rénover les terrains de tennis du Lancy Tennis club ». Nous supprimons ensuite les deux phrases suivantes qui parlent du bâtiment et de la parcelle et des accès. Le reste est conservé.

Dans la partie « décide », nous garderions le premier point : « d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 2'825'000.— (y compris les crédits d'étude de Fr. 375'000.--) destiné à la rénovation des terrains de tennis du Lancy Tennis club, sis chemin de la Solitude 9 ».

Nous garderions le point 2 tel quel.

Le point 3 serait gardé en enlevant « non confirmé en l'état » puisque Mme Gachet nous a confirmé que c'était le cas, donc nous garderions la phrase qui finirait par « à hauteur de Fr. 300'000.--, sous la rubrique 3410.63600.

Nous supprimerions les points 4 et 5 puisqu'ils concernaient des subventions liées au bâtiment et au concept énergétique.

Et nous aurions un nouveau point 4 qui serait : « d'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024, sous la rubrique 3410.33004 ; ».

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Je vous propose de faire maintenant un vote formel sur cet arrêté, tel qu'il a été modifié et tel que je viens d'en faire lecture.

Vu la nécessité de rénover les terrains de tennis du Lancy Tennis-club ;

Vu le crédit d'étude de Fr. 350'000.— accepté par le Conseil municipal le 27 mai 2021 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séances des 9 janvier, 8 mai 2023 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séances des 19 octobre 2023 et 20 mars 2024 ;

Vu le rapport de la Commission conjointe Sports et Finances, séance du 6 mars 2024 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 2'825'000.— (y compris les crédits d'étude de Fr. 375'000.--) destiné à la rénovation des terrains de tennis du Lancy Tennis-club, sis chemin de la Solitude 9 ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 3410.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 3410.14040 ;*
3. *de financer partiellement ce crédit par la participation financière du Lancy Tennis club à hauteur de Fr. 300'000.--, sous la rubrique 3410.63600 ;*
4. *d'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024, sous la rubrique 3410.33004 ;*

	<u>OUI</u>	<u>NON</u>	<u>ABST.</u>
ANTICH Simon	x		
BEUN Kristine	x		
BONVIN BONFANTI Anne	x		
BONVIN Philippe	x		
BRUN Laurent	x		
CARTER Vally	x		
CLEMENCE Nicolas	x		
COLLEONI Michele	x		
CONTI Pascal	x		
DAHER Vincent	x		

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

DÄTWILER Stéphane	x		
DEROBERT Thierry	x		
DE VECCHI Monica	x		
DIA Priscille	x		
EQUEY Véronique	x		
FISCHER Alain	x		
HAAS Christian	x		
KASHEF Fayrouz	x		
KHATCHADOURIAN Leila	x		
KOUAME Smult	x		
MARTELLA Mauro	x		
MAYER Vincent	x		
MEGROZ Louis	x		
MUHLE Deborah	x		
PETITE Mathieu	x		
ROSSET Mariantonia	x		
RUERAT Nancy	x		
SONMEZ Sevinc	x		
TEMEL Hüseyin	x		
VANDEPUTTE Virginie	x		
VERGAIN Michel	x		
VOGEL Thomas	x		
YILMAZ Serhat	x		

L'arrêté 308A-24.04 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstentions.

M. Fischer : juste une remarque à titre personnel, je suis un peu indigné de laisser 500 personnes dans une insalubrité telle qu'elle est aujourd'hui. J'espère que la majorité, qui a voté contre le projet du bâtiment et pour des concours illusoire et utopiques, se rendra compte un jour de sa grave erreur.

- d) Décarbonisation de chaleur à Lancy : raccordement sur le réseau de chauffage à distance « CAD » de deux bâtiments scolaires – Crédit d'investissement (Fr. 536'000.--) (358-24.03) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 18 mars 2024 (Mme Nancy RUERAT), rapport de la Commission des finances, séance du 20 mars 2024 (M. Serhat YILMAZ)**

=====

Mme Ruerat présente le sujet : le projet de décarbonisation des productions de chaleur à Lancy consiste à raccorder deux bâtiments scolaires, l'école des Palettes et l'école d'En-Sauvy, au réseau de chauffage à distance "CAD" afin de remplacer leurs anciennes chaufferies à énergie fossile.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre du plan climat de la ville et vise à réduire la facture énergétique ainsi que l'empreinte carbone de la commune.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Le raccordement au CAD, qui passe devant les deux écoles, permettra d'utiliser initialement 50% d'énergie renouvelable, avec une promesse d'atteindre 80% d'énergie renouvelable d'ici 2030, selon les Services Industriels de Genève (SIG).

L'école des Palettes nécessite une intervention urgente en raison d'une citerne à mazout défaillante et de problèmes d'isolation thermique. Des travaux d'isolation et d'optimisation de l'espace seront également réalisés.

Concernant l'école En-Sauvy, elle bénéficiera également du raccordement au CAD pour remplacer ses systèmes de chauffage actuels, gaz et mazout. Des travaux similaires d'isolation seront entrepris.

La mise en service de la production de chaleur de l'école des Palettes est prévue en juin et celle d'en-Sauvy pour août 2024.

Enfin, il a été mentionné que d'autres bâtiments municipaux, tels que les écoles du Bachet, de Caroline et de Morgines, pourraient également être raccordés à un réseau d'un chauffage à distance dans le futur.

A l'unanimité, la commission a accepté le crédit d'investissement de Fr. 536'000.--.

M. Yilmaz présente le sujet : le projet s'inscrit dans le cadre du plan climat et des initiatives concernant la transition énergétique, à savoir que la thématique du chauffage représente plus de 50% de la facture énergétique.

Les deux écoles concernées sont l'école des Palettes et l'école en Sauvy. L'ancienne citerne n'était plus conforme et a été remplacée par quatre citernes provisoires à l'école des Palettes, d'où la nécessité de se raccorder au CAD.

La non-conformité du système de chauffage de l'école en Sauvy est également attestée, ce qui rend plus évident le raccordement au CAD.

Suite à la question d'un commissaire, M. Ferraton indique que le CAD est plus avantageux et est écologiquement plus intéressant.

A l'unanimité, la Commission des finances accepte le crédit d'investissement de Fr. 536'000.--.

Mme Monod : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu l'accord conclu en 2018 avec les Services industriels de Genève (SIG) pour le raccordement des écoles des Palettes et d'en Sauvy au réseau de chauffage à distance (CAD) ;

Vu les directives de la législation cantonale et les objectifs ambitieux du Plan climat de la Ville de Lancy ;

Vu les initiatives de la Ville de Lancy visant à abandonner les énergies fossiles afin de correspondre aux objectifs à long terme de réduction des émissions de carbone ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 18 mars 2024 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 20 mars 2024 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 536'000.— destiné au raccordement au CAD des écoles des Palettes et d'en Sauvy ;*
2. *de comptabiliser chaque investissement dans le compte des investissements, sous la rubrique 2170.50400, puis de le porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 2170.14040 ;*
3. *D'amortir chaque investissement dès l'année de sa première utilisation (estimée à 2024) au moyen de 10 annuités sous la rubrique 2170.33004.*

L'arrêté 358-24.03 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

- e) Voie verte Bâtie-Bernex, secteur Lancy – Crédit d'étude (Fr. 1'805'000.--) (359-24.03) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 18 mars 2024 (Mme Nancy RUERAT), rapport de la Commission des finances, séance du 20 mars 2024 (M. Serhat YILMAZ)**

=====
Mme Ruerat présente le sujet : le projet de la voie verte Bâtie-Bernex vise à développer un axe de mobilité douce s'étendant sur 3,6 km, de Bernex au Bois de la Bâtie, traversant cinq communes : Bernex, Confignon, Onex, Lancy et la Ville de Genève. Ce projet s'inscrit dans un environnement diversifié, comprenant des éléments tels que des forêts le long du Rhône, des zones résidentielles importantes à Onex et Lancy, ainsi que divers équipements tels que des établissements scolaires, des installations sportives, des foyers sociaux-médicaux et des parcs.

Les objectifs de la voie verte sont multiples et ambitieux : promouvoir la mobilité douce, créer des espaces de détente, favoriser les déplacements à pied ou à vélo entre les différentes zones résidentielles, tout en intégrant des enjeux de transition écologique.

Le tracé lancé en s'étend du viaduc des Grandes-Communes à l'entrée du cimetière Saint-Georges, en passant par la route du Pont-Butin avec une passerelle qui sera construite, il continue sur le chemin du Bac, le chemin des Tattes-Brûlées, la route de Saint-Georges pour rejoindre l'avenue du Cimetière.

La voie verte sera connectée au réseau de transports publics, avec des liaisons aux tramways et aux bus, ainsi que des connexions aux futurs aménagements tels que la passerelle Onex-Vernier ou la connexion prévue à la Jonction.

Le financement de ce Plan sera assuré en partie par la Confédération et le Canton. En outre, des mesures d'accompagnement seront mises en place pour réguler la vitesse, notamment sur la route de St-Georges. Des aménagements spécifiques, tels qu'une voie de bus sur le viaduc, des équipements pour la mobilité douce sur l'avenue du Cimetière seront aussi programmer.

Lors de cette commission, des conseillers municipaux ont exprimé leurs préoccupations concernant les risques de conflits entre piétons et cyclistes, notamment sur le chemin des Tattes-

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Brûlées. De plus, des discussions ont eu lieu concernant le stationnement au cimetière Saint-Georges, avec des échanges sur les besoins des usagers, puisque le projet prévoit la suppression définitive de 252 places de parking. Cependant, des discussions sont encore nécessaires pour affiner le projet.

Par 7 voix pour, 1 refus et 1 abstention, la commission se prononce favorablement pour ce crédit d'étude

M. Yilmaz présente le sujet : le projet se situe sur cinq communes et bénéficie de l'expérience de projets précédents. Cet axe est important dans la structure de la mobilité douce.

Il concerne la voie verte passant par la ville de Genève, Lancy, Onex, Confignon et Bernex.

Afin de bénéficier des subsides fédéraux, il a été indiqué que les travaux doivent impérativement commencer avant fin 2026. L'ensemble des coûts des travaux estimés sur Lancy représente un crédit d'investissement de Fr. 18'500'000.--.

Par 6 voix pour et 4 abstentions, la Commission des finances accepte le crédit d'étude de Fr. 1'805'000.--.

M. Haas : je rassure d'emblée Mme Moyard, on se réjouit de voir cette voie verte se réaliser, mais je rappelle quand même que le secteur des Tattes-Brûlées n'était pas une préoccupation unique : elle a été partagée, y compris en Commission des travaux, par les gens qui ont travaillé sur ce projet. On se réjouit de voir leurs propositions.

Et il y a cette pétition, qui est peut-être symbolique, mais vous l'avez rappelé vous-même, Mme la Présidente, il y a quand même les gens du quartier qui sont préoccupés par l'aménagement de ce coin. Quand on revoit les premiers itinéraires, ce que nous, nous préconisons, n'était pas si mauvais que cela.

Mme Beun : même si cette voie verte est une excellente idée à travers notre commune, Lancy, le tracé, entre autres, n'est pas vraiment adéquat, c'est pour cela que notre groupe votera par la négative.

Mme Moyard : je voulais juste indiquer au groupe PDC-VL, parce que je pensais que cette question allait peut-être réapparaître, donc je vous remercie M. Haas de n'avoir pas rendu mes efforts inutiles.

J'ai demandé qu'on me ressorte les différentes variantes de tracé qui avaient été faites dans le cadre de l'étude préliminaire dès 2019 par l'Etat. Il y avait la variante qui a été retenue, la variante du chemin du Crédo, du chemin Daniel-Ihly et de la route de St-Georges. Là je vous fais grâce de la lecture complète, mais chacune des variantes a été étudiées, en termes de gabarit, en termes de danger, en termes de confrontation avec le trafic privé et le chemin des Tattes-Brûlées. C'était le meilleur compromis sur l'ensemble qui offrait la plus grande générosité d'espace, le plus de flexibilité d'aménagements et d'usage et donc la plus grande plus-value pour les habitants du quartier.

Ce travail a été fait, il a été fait par les services de l'Etat il y a maintenant 5 ans. On a une Commission des travaux lundi prochain, si vous voulez que j'aie plus en détail là-dessus, je le ferai avec grand plaisir, mais ces questions ont déjà largement été étudiées.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Mme Monod : si plus personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de voter l'arrêté.

Vu l'objectif de l'aménagement de la Voie Verte entre Bernex et le Bois de la Bâtie consistant à ériger un axe structurant de mobilité douce entre la région de la Champagne et le centre-ville de Genève ;

Vu l'importance déterminante pour la mobilité douce de ce projet visant à instaurer un corridor propice à divers déplacements tant ludiques que fonctionnels ;

Vu que ce projet offre une alternative aux moyens de transports individuels motorisés ;

Vu que la mesure 34-17 du Plan d'agglomération (PA-4) portant sur l'aménagement de la Voie Verte entre Bernex et le Bois de la Bâtie, a été retenue par la Confédération, bénéficiant ainsi d'un financement fédéral représentant 35% des coûts imputables ;

Vu l'étude préliminaire menée en 2019-2020 qui a permis d'élaborer un concept global comprenant un tracé détaillé des principes d'aménagement ainsi que des estimations financières ;

Vu que cette étude permettra d'aboutir à un crédit d'investissement, une recette d'investissement (Fonds intercommunal d'équipement) pourrait potentiellement être sollicitée et valorisée ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinea 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 18 mars 2024 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 20 mars 2024 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 1'805'000.-- destiné à l'aménagement de la Voie Verte Bâtie-Bernex, secteur Lancy ;*
- 2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 6150.50100, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 6150.14010 ;*
- 3. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci, sous la rubrique 6150.33001 ;*
- 4. en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon, sous la rubrique 6150.33011.*

L'arrêté 359-24.03 est accepté par 23 oui, 8 non et 2 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024**f) Plan climat (proposition du Conseil administratif) – Rapport de la Commission de l’environnement et du développement durable, séances des 27 février et 19 mars 2024 (Mme Virginie VANDEPUTTE)**
=====

Mme Vandeputte présente le sujet : lors de la séance du 27 février 2024, le plan climat est présenté. Ce document de plus de 150 pages édicte de nombreuses mesures regroupées sous cinq thèmes qui sont l’énergie, la construction durable, la mobilité, les biens de consommation et le territoire.

Son élaboration a été décidée en 2019 à la suite d’une motion « Pour un plan climat Lancéen ».

Il est attendu du Conseil municipal un vote de principe.

Ce Plan climat a été élaboré avec tous les services de l’administration. Une fois ce plan climat validé par le Conseil municipal, une forte communication est prévue.

Dans ce rapport, les mesures phares sont brièvement listées et je vais me focaliser uniquement sur certains échanges afin de ne pas trop alourdir ce rapport qui est déjà long.

Tout d’abord, la thématique de l’énergie. C’est 11 mesures qui visent des actions à mettre en place sur les bâtiments privés, les bâtiments de la commune et les équipements sportifs.

Un commissaire demande de monitorer les effets des mesures afin de les adapter selon les évolutions et les constats.

Un échange a lieu sur les demandes d’installation de panneaux photovoltaïques qui incombent aux propriétaires, ce qui peut être préférable pour les immeubles d’un point de vue esthétique selon un commissaire.

Sur question, il est indiqué que seuls les SIG ont connaissance des plus gros consommateurs d’énergie.

Il est ensuite demandé si une étude est menée sur les stratégies à adopter pour faire changer les comportements des habitants. La réponse est que la commune tente avant tout d’encourager les comportements attendus.

La thématique suivante concerne la construction durable qui comprend trois mesures phares. Les objectifs à atteindre sont la création d’un guide de la construction destiné aux professionnels et développer un accompagnement pour les bâtiments privés, ainsi que l’intégration des principes durables dans la construction et la rénovation.

Sur une question relative aux matériaux excavés, il est répondu que ce sont les services cantonaux qui ont la compétence des contrôles. Il est également mentionné les parkings souterrains qui génèrent de grandes excavations. Malgré les normes cantonales et le rendement nécessaire pour construire les bâtiments, le nombre de places de stationnement est en baisse.

La thématique suivante, la mobilité, comprend six mesures.

Cela comprend premièrement le développement de la mobilité piétonne en améliorant le maillage existant des trottoirs et chemins piétons entre autres. Un commissaire demande d’avoir des plans qui mentionnent les temps à pied et à vélo entre des points stratégiques de la commune.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

À la suite d'une remarque générale de vocabulaire entre moyens, cibles et objectifs, il est indiqué que les délais de mise en application des mesures vont dépendre des dossiers, des évolutions, des opportunités qui se présentent, des priorités des services, etc.

Deuxièmement, la mobilité cyclable comprend plusieurs axes, comme le maillage cyclable à développer, les subventions à augmenter, le stationnement des vélos à améliorer, etc.

La troisième mesure consiste à réduire le stationnement des transports individuels motorisés.

Un commissaire évoque le désalphaltage en faveur d'une végétalisation des espaces.

Il rappelle qu'il y a aussi un important réseau sous terrain qui fait qu'il n'y a pas de pleine terre partout. Il lui est répondu que déplacer des canalisations coûte cher mais cela peut valoir la peine dans certains cas.

La quatrième mesure vise à favoriser le report modal sur les transports publics. La commune peut agir par la promotion de cet usage ou encore en améliorant le confort aux arrêts.

La cinquième mesure concerne la promotion d'une logistique des marchandises qui soit décarbonée, par exemple en favorisant les livraisons avec des véhicules électriques ou reprendre le projet de livraison avec le réseau des trams. Un commissaire attire l'attention sur les difficultés pour certains de devoir s'adapter financièrement à des contraintes, comme celle de devoir s'acheter un véhicule électrique par exemple pour pouvoir se stationner à proximité de son chantier ou du lieu de livraison.

La dernière mesure comprend l'encouragement auprès du personnel communal pour des modes de déplacements durables.

Lors de la séance du 19 mars 2024, la thématique des biens de consommation et ses neuf mesures sont présentées. Celles-ci portent sur la sensibilisation des ménages et des restaurants, scolaires ou non, à l'alimentation locale, saine et bas carbone, sa promotion sur les marchés communaux, dans les manifestations et les espaces de vie enfantine. Il s'agit aussi d'encourager la sobriété dans la consommation de biens matériels par le biais d'un soutien à des associations ou des concepts tels que les repair'Café ou encore via les festivals et les campagnes de communication. C'est favoriser les commerces axés sur l'économie circulaire et la vente de produits locaux en donnant un accès aux lieux de la commune. La dernière mesure porte sur le parc d'imprimantes de l'administration avec le concept « papercut » qui vise à réduire le nombre d'appareils et la consommation du papier.

Un commissaire demande à quel point il est possible de conditionner l'accès à des arcades à des restaurateurs soucieux d'une alimentation saine et moins carnée. Il est rappelé que la commune a peu d'arcades pour les restaurants. L'idée est donc bien de sensibiliser et non de contraindre. Par ailleurs, les restaurateurs, locataires actuels, font des efforts déjà pour améliorer leurs offres.

S'agissant des marchés, sur question, il est expliqué que la commune soutient pleinement les marchands en mettant à disposition la vaisselle réutilisable gracieusement.

Sur question, l'encouragement à faire prolonger la vie des téléphones portables a été fait au sein d'écoles et à d'autres occasions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Sur une question portant sur les cuisines scolaires, il est indiqué qu'elles doivent respecter le label « La fourchette verte ». Les repas sont carnés ou végétariens, un seul menu proposé.

Sur question, il est confirmé que pour les réceptions de la commune, il est assez simple d'avoir des prestataires qui proposent des apéritifs qui répondent aux critères durables. Le souci se pose plutôt auprès des invités qui doivent s'habituer au changement, en termes de quantité et de produits servis.

Un commissaire demande si des mesures peuvent être prises pour les emballages des biens de consommation. Il est reconnu que ce sujet n'est pas abordé explicitement car l'administration s'est concentrée sur des objets qui entrent dans sa sphère de compétence.

Le dernier thème concerne le territoire en favorisant l'arborisation de la commune (la canopée de 25% est visée pour 2050), en préservant les sols vivants à la fin des travaux, prévenir et limiter les îlots de chaleur via les espaces verts et sportifs en atteignant 10% d'espaces verts par exemple, le renforcement de couloirs ombragés, en augmentant la perméabilité des sols, etc.

L'une des mesures porte également sur la gestion des eaux pluviales, les ruissellements ou les moyens de rétention, l'idée étant d'éviter des débordements non contrôlés et d'améliorer les effets de l'eau et sa qualité. Les fontaines d'eau potable sont comprises dans les mesures avec cinq nouvelles installations d'ici 2030. La dernière mesure porte sur les toits végétalisés.

Sur question, les sols vivants désignent en effet des pleines terres conservées lors de constructions. L'idée est de pouvoir préserver une canopée grâce à ces sols vivants.

S'agissant des sols conservés, un commissaire demande le résultat à Surville. Le commissaire regrette la perte massive des arbres, mais aussi des sols vivants qui ont été grandement sacrifiés. Il est précisé que malgré les contraintes du PLQ, le service œuvre avec l'OCAN pour tenter de créer des micro-zones de sauvegarde.

Sur question, il est indiqué que le taux de canopée actuel est de 22% grâce aux zones villas. Il faut donc préserver un maximum les zones villas, malgré les positions du Canton. Pour atteindre le 25 %, il faut préserver plus fortement les arbres et augmenter l'arborisation. Dans ce contexte, il y a aussi des actions à mener auprès des privés, comme avec le Fonds biodiversité.

S'agissant des infrastructures sportives, un commissaire demande comment la commune se positionne au sujet des terrains synthétiques. Ils sont effectivement considérés comme des îlots de chaleur et doivent être arrosés pour rafraîchir le plastique exposé au soleil. Avec le recul et les objectifs actuels, la commune referait le choix de terrain synthétique car il a été fait pour des raisons sociales et d'accès aux terrains et non pour des raisons écologiques. Ils permettent aussi de mieux absorber les fortes pluies.

Un commissaire souligne que les mesures doivent aussi être priorisées car elles ne ciblent pas toutes les mêmes objectifs. Des choix devront être effectués dans la mise en œuvre. Il lui est répondu que le chef de projet devra s'assurer de l'adéquation du projet avec les enjeux définis dans le plan climat.

Un commissaire pose la question de la légitimité des mesures lancées vu la consommation d'eau bien plus importante dans d'autres communes genevoises. Il lui est répondu que les propriétaires vont avoir de plus en plus d'intérêts à mieux gérer leur consommation d'eau au fur et à mesure qu'elle va se raréfier. Une réflexion devrait aussi se porter sur l'utilisation d'une eau propre pour l'arrosage ou les toilettes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

S'agissant des fontaines d'eau potable, une commissaire souligne l'importance de ces accès et mentionne aussi la faible mise en valeur. Il est rappelé que la commune ne peut installer des fontaines que sur son territoire. Il y a 22 fontaines actuellement et une par année est assimilable dans le budget de fonctionnement.

Sur question autour de la mise en œuvre des mesures, des contrôles et de l'atteinte des objectifs, il lui est répondu que toutes les mesures qui pouvaient être chiffrées l'ont été. Des diagnostics doivent encore se faire dans certains services pour objectiver les situations.

Le plan climat est voté favorablement à l'unanimité et l'administration est félicitée pour son travail colossal.

M. Haas : j'ai juste un petit commentaire sous forme de clin d'œil. On va être exemplaire partout, on va manger bio, on va livrer les repas à vélo sur la future voie verte, on va raccourcir les circuits, on va avoir quelques fontaines d'eau potable et, surtout, il y a une belle intention de notre Conseil administratif qui est dite dans la préface de ce plan climat : *« ce plan climat s'inscrit dans une démarche plus large de coopération avec d'autres communes, le canton de Genève, ainsi que la Confédération, afin de lutter – et j'insiste – collectivement contre le changement climatique »*.

Ce que je n'aimerais pas, c'est qu'en étant aussi exemplaire et en allant aussi loin dans le détail, on ne soit pas trop seul dans ces mesures et, au moins, qu'on serve d'exemple et que ceux qui remplissent leur piscine et qui déversent de l'eau n'importe où pourront nous suivre.

M. Vogel : permettez-moi, tout d'abord, au nom du groupe des Vert.es, de remercier et de féliciter l'administration municipale pour l'élaboration de ce projet transversal, pas facile.

Lors de la présentation qui nous a été faite, il nous est clairement apparu qu'il était complexe de préparer des mesures à travers les différents services de l'administration et de s'assurer que celles-ci soient complémentaires, cohérentes, réalistes, et réalisables. Ce qu'on a vu dans les présentations qui nous ont été faites.

On est aussi conscient que c'est une première version du Plan climat de Lancy, qui jette les prémices nécessaires à la réduction de l'impact de notre administration communale ainsi qu'aux mesures d'adaptation aux changements climatiques, aujourd'hui reconnus comme inévitables. Il y a d'autres décisions dans ce Conseil qui n'ont pas vraiment vu cela précédemment.

Nous nous devons d'agir et donner les moyens à la Ville de Lancy d'agir. Le projet qui nous est proposé n'en est qu'à sa première version. Au fur et à mesure de son évolution, il devra sans doute gagner en ambition, préciser les cibles visées, fixer de véritables objectifs chiffrés – ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, en tout cas pas nécessairement – déterminer les modalités pour les atteindre, développer le monitoring qui permettra de suivre les résultats obtenus.

On est toujours en attente, en tout cas on espère qu'il y aura les versions suivantes avant de reprendre un cycle d'améliorations continues pour les prochaines versions.

Mais il faut quand même reconnaître que le Plan climat, la version 1 existe et c'est un grand pas et le groupe des Vert.es soutiendra son adoption.

Nous vous invitons d'ailleurs tous et toutes à en faire de même.

M. Mégroz : le groupe socialiste se réjouit de ce Plan climat. Je ne vais pas répéter ce qui vient d'être dit, mais plutôt qu'une fin en soit, c'est un commencement. Cela va être à nous de mettre

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

en place ce Plan climat, de l'accompagner. La lutte contre le réchauffement climatique est le défi de notre siècle et Lancy, à travers ce Plan climat, répond présent et, j'espère, surtout répondra présent.

M. Bonfanti : indépendamment du résultat de ce vote, je tenais à remercier l'ensemble des services qui ont participé à l'élaboration de ce plan. Cela a été un gros travail, cela a été dit.

Je tenais aussi à remercier Mme Vandeputte pour son rapport, qui était une bonne synthèse. Vu la difficulté du travail qui était à faire - vous l'avez dit, il y a eu deux séances, il y a eu énormément d'informations qui ont été données - votre rapport était synthétique mais vraiment de qualité.

Je veux aussi mettre en avant le fait qu'effectivement c'est la version 1 et qu'il y aura d'autres versions ces prochaines décennies parce que nous devons nous adapter à ce qui va nous arriver. Des mesures complémentaires devront venir pour pouvoir, d'une part, diminuer notre impact au niveau des émissions de CO2 et des émissions de gaz à effet de serre de manière générale, pas que le gaz carbonique d'ailleurs et aussi sur la résilience de notre territoire sur l'impact de ce changement climatique.

Mme Monod : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons procéder au vote de cette proposition du Conseil administratif.

Vote accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

- g) Délibération autorisant le Conseil administratif à conclure l'acte authentique en lien avec la mise en œuvre du PLQ 29'769 (Bâtie-Cimetière-Repos) et approuvant deux cessions au domaine public communal et la constitution d'une servitude sur la parcelle 5390 de la commune de Lancy (360-24.03) – Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 21 mars 2024 (Mme Kristine Beun)**

=====

Mme Beun présente le sujet : Mme Nahory rappelle que l'entrée en matière de cet objet a été présentée au dernier Conseil municipal du 14 mars et renvoyée en commission.

Le PLQ 29'769 borde l'avenue du Cimetière et le chemin du Repos. La délibération de ce soir est une opération foncière de la première étape du PLQ et vise à réguler la situation du bâtiment A et de ses aménagements.

Rappelons que le PLQ prévoyait des cessions et des servitudes. L'acte authentique prévoit deux cessions au domaine public communal qui correspondent au PLQ en force mais ne requièrent pas un passage au Conseil municipal car conforme au PLQ :

La première concerne la parcelle n° 5336 de 175m2 et la deuxième se trouve au sud de l'immeuble et correspond à l'écopoint réalisé avec les fonds des privés.

Un PLQ mal structuré a conduit l'administration à ne pas pouvoir réaliser les places visiteurs sur l'emprise de la cession au domaine public, alors prévue au PLQ.

Au moment de la constitution du PLQ, ceci n'a pas été relevé par l'OU et l'OCT, mais des problèmes ont été constatés lors de la mise en œuvre.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Une proposition initiale par l'OCT et les parties est donc de constituer une servitude d'empiètement des privés sur le domaine public, et une servitude d'usage de onze places en faveur de Lancy, qui a été constituée. Ce cheminement a déjà été réalisé.

L'autre négociation effectuée concerne les places V10 et V11 du bâtiment D, avec des accroches pour les deux-roues non motorisés.

Concernant les places de parking visiteurs pour les deux roues motorisées, celles-ci doivent être vérifiées mais le règlement sur les fonds privés s'applique et prévoit des places en souterrain, pour les propriétaires et locataires.

Les places pour vélos, créées temporairement, donnent une image passablement négative, même si « l'administration fait au mieux et doit composer avec des erreurs du passé ». En effet, avec les ratios à la baisse des places de stationnement voitures et visiteurs, il serait possible de les réduire pour les compenser par des places vélo. Le pari a ainsi été fait de proposer les places vélos sans obligation de les rendre à terme.

Précisons qu'une servitude d'empiètement sur du domaine public demande des procédures plus lourdes que celle d'usage en faveur du privé et concerne un objet sur la parcelle.

La servitude d'usage a une vocation d'usage public sur la surface.

Par 10 voix pour, soit à l'unanimité, la délibération autorisant le Conseil administratif à conclure l'acte authentique en lien avec la mise en œuvre du PLQ 29'769 (Bâtie- Cimetière-Repos) et approuvant deux cessions au domaine public communal et la constitution d'une servitude sur la parcelle 5390 de la commune de Lancy est approuvée.

Mme Monod : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote de l'arrêté. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un vote à majorité qualifiée, qui est aujourd'hui à 18, et la Présidente, c'est-à-dire moi-même, votera.

Vu la délibération du 25 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal a autorisé le Conseil administratif à conclure certains actes authentiques afin notamment d'éviter de le surcharger avec des délibérations portant sur des objets qu'il avait déjà discutés et approuvés et qui ne nécessitaient pas l'ouverture d'un crédit spécifique ;

Vu le projet d'acte authentique dressé le 2 février 2024 par Me Richard Rodriguez, notaire, objet de la présente délibération, au terme duquel sont notamment prévues la cession au domaine public communal de la parcelle (nouvellement créée) n°5336 de la commune de Lancy, d'une surface de 170 m², qui sera versée au domaine public existant dp3743 (avenue du Cimetière), ainsi que la cession au domaine public communal de la parcelle (nouvellement créée) n°5337 de la commune de Lancy, d'une surface de 42m², qui sera versée au domaine public existant dp3725 (chemin du repos) (telles que figurées par le plan en annexe).

Vu que ce projet d'acte authentique prévoit également la constitution d'une servitude d'usage en faveur de la Ville de Lancy, portant sur une partie de la parcelle n°5390 (telle que figurée par le plan en annexe), en lieu et place de la cession d'une partie de cette parcelle au domaine public communal telle qu'elle avait été initialement envisagée par le PLQ n°29'769 "Chemin de la Bâtie, avenue du Cimetière, chemin du Repos" adopté le 13 novembre 2013 par le Conseil d'Etat ;

Vu encore que les charges relatives à la constitution et à l'entretien de cette servitude seront à la charge du fonds servant (parcelle n°5390 de la commune de Lancy) ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Vu que cette opération foncière ne ressort pas du PLQ n°29'769 "Chemin de la Bâtie, avenue du Cimetière, chemin du Repos" adopté le 13 novembre 2013 par le Conseil d'Etat ;

Que dans ces circonstances, il est nécessaire que le Conseil municipal approuve cette opération foncière ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'article 30, alinea 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 21 mars 2024 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *D'approuver l'opération foncière suivante résultant de l'acte authentique du 2 février 2024 dressé par Me Richard Rodriguez :*
 - *La cession de la parcelle nouvellement créée n°5336 de la commune de Lancy, d'une surface de 170 m², au domaine public communal dp3743 (avenue du Cimetière) ;*
 - *La cession de la parcelle nouvellement créée n°5337 de la commune de Lancy, d'une surface de 42 m², au domaine public communal dp3725 (chemin du Repos) ;*
 - *La constitution, en faveur de la Ville de Lancy, d'une servitude d'usage portant sur la partie de la parcelle n°5390 de la Ville de Lancy telle que figurée sur le plan joint à la présente délibération ;*
2. *D'autoriser en conséquence le Conseil administratif à conclure l'acte authentique concrétisant ces opérations foncières.*

L'arrêté 360-24.03 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)**8) COMMISSION SOCIALE ET PETITE ENFANCE – SEANCE DU 4 MARS 2024 –
RAPPORTEUR : M. SERHAT YILMAZ****a) Revendications du personnel du GIAP**
=====

La délégation d'animateurs et animatrices a été reçue durant la commission concernant leurs revendications relatives aux conditions de travail actuelles au GIAP.

Une représentante indique que 76% des élèves scolarisés à Genève sont encadrés par le personnel du GIAP. Ainsi, le GIAP est un soutien nécessaire aux parents qui travaillent et devient

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

un service indispensable. Depuis 1991, les animateurs parascolaires classés en fonction 8 de l'Etat n'ont vu aucune revalorisation salariale. Ceux-ci correspondent à la première catégorie de personnel. Par la suite, le GIAP a introduit une nouvelle catégorie, les référents socio-éducatifs (RSE) en classe de fonction 10 de l'Etat. Une RSE travaillant à midi et 16h (coupure entre les 2 services) gagne Fr. 3'040.- par mois, salaire qui était satisfaisant à l'époque mais qui ne permet plus de vivre correctement aujourd'hui.

L'augmentation du nombre d'enfants ces dernières années inscrits aux parascolaires et avec le projet de l'école inclusive, les enfants qui doivent être accompagnés ne le sont plus au parascolaire. Ces derniers représentent ainsi une charge de travail importante pour le personnel du GIAP car il demande une attention particulière.

Les représentants du GIAP indiquent également qu'avec l'augmentation des enfants, la charge de travail est beaucoup plus importante. Les horaires ne suffisent plus à accomplir toutes les tâches demandées et l'horaire discontinu ne permet pas d'avoir une communication avec les autres corps de métiers comme les enseignants. De plus, la discontinuité des horaires ne permet pas au personnel d'avoir un autre travail à côté. En effet, le personnel ne travaille qu'à un taux de 54%, ce qui est insuffisant pour vivre à Genève.

Suite à la question d'un commissaire qui demande quels sont les horaires, les représentants ont indiqué que la période de travail va de 11h à 13h40 puis de 15h30 à 18h. Le personnel du GIAP souhaiterait ainsi un horaire continu sans coupure. Les représentants indiquent que la coupure nécessite parfois de travailler en dehors des heures rémunérées car toutes les tâches n'ont pas pu être accomplies.

Une représentante du GIAP indique également que le personnel souhaiterait plus de réunions et de formations afin d'avoir une meilleure professionnalisation du travail.

Mme Moyard, membre du comité du GIAP, indique que le budget en 2024 avait augmenté de Fr. 400'000.-- avec un total de Fr. 5'500'500.--. Les revendications sont comprises mais si elles sont toutes appliquées, le budget pourrait doubler pour la commune.

Mme Moyard relève que le taux d'emploi ne permet pas de vivre correctement et que les conditions de travail amènent à un changement de personnel récurrent.

b) Divers

=====

Promotions 2024

Une question a été posée concernant la date des promotions 2024. Mme MOYARD a ainsi indiqué qu'elles se dérouleront le jeudi pour le Petit-Lancy et vendredi pour le Grand-Lancy. Les dates doivent tout de même être confirmées et vérifiées par l'administration.

Villa occupée par l'association urGEnS

Un commissaire se questionne sur l'occupation de la villa qui appartenait à l'association urGEnS. M. Künzi a expliqué que la villa était temporairement occupée par des appartements relais. Cependant, le Terrain d'aventure du Petit-Lancy occupera les lieux dans un second temps afin qu'il puisse maintenir ses activités le temps des travaux de ses propres locaux.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024Aménagement des préaux

Une question a été posée concernant un terrain de football près du préau de l'école du Plateau. La réflexion portait sur l'inclusivité des aménagements extérieurs. Mme Moyard rappelle que les aménagements des préaux sont gérés par le SE. Elle indique qu'il s'agit plutôt d'un terrain multisports provisoire, un crédit est en préparation par le SE afin d'y installer un module de jeux plus qualitatifs et par la même occasion inclusifs.

Entreprise De Pascali

La Présidente indique que l'entreprise est toujours en attente d'un retour de la Commune.

Raclette pour les sans-abris

Une commissaire remercie MM. Künzi et Hasler d'avoir offert la raclette aux sans-abris. M. Künzi précise qu'il s'agit d'une initiative privée en soutien avec Mme Rasca.

**9) COMMISSION DES TRAVAUX – SEANCE DU 18 MARS 2024 –
RAPPORTEURE : MME NANCY RUERAT**

Divers

=====

Un divers a été évoqué concernant un document intitulé « Pour une meilleure sécurité des usagers du tram ; problématique passage-piétons et barrière ».

Il concerne les zones autour de l'extension du tram 15 sur Lancy, depuis son ancien terminus, les Palettes, jusqu'à Curé-Baud et en direction de Plan-les-Ouates.

Des aménagements supplémentaires sont nécessaires, notamment l'ajout de passages-piétons à l'arrêt Curé Baud. Initialement refusé par l'Office cantonal des transports (OCT) pour éviter des embouteillages, un premier passage-piétons a finalement été approuvé. Un second passage-piétons est en phase d'étude.

**10) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 21 MARS 2024 –
RAPPORTEURE : MME KRISTINE BEUN**

a) Concours patinoire Trèfle Blanc

=====

Le vernissage du lauréat du concours (le meilleur sur certains critères, notamment financiers et énergétiques, mais aussi au niveau des flux et de l'exploitation) ainsi que la présentation de l'ensemble des 30 projets ont été effectués mardi ; la conférence de presse présentait le lauréat, un architecte important à Genève qui travaille avec d'autres partenaires de Lyon et autres. La maquette du projet est visible et se trouve dans la salle adjacente.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Le représentant du Conseil municipal présente également le projet (initié dès 2010) où une convention entre l'État de Genève, le club, et la Ville de Lancy a été discutée. Le site de Trèfle Blanc ayant été retenu, l'État a opté pour une patinoire entièrement publique en mai 2019.

Le représentant a également participé au concours d'architecture (SIA 142, permettant de déroger à l'obligation de PLQ) ainsi que d'autres membres (dont Mme Gachet, M. Bonfanti et Mme Nahory). La patinoire aura 8'500 places, avec une seconde patinoire de 300 places pour les entraînements (utilisables en même temps), un parking souterrain en P+R (limité à 1200 places), un bâtiment annexe d'activités de 24'000m² (dont certaines surfaces pourraient être octroyées à la Ville de Lancy pour des équipements publics) des espaces extérieurs (notamment avec de la pleine terre), une passerelle (qui fera l'objet d'un concours de génie civil séparé et reliant l'Espace Palettes et le bâtiment DDP et patinoire) et des cheminements piétons avec une esplanade (dont les éléments seront travaillés, avec une butte, de l'arborisation), une mobilité douce (satisfaisante, notamment avec le chemin du Gui cyclable et arborisé).

Il y aura trois tours (initialement deux) et aucun logement (en raison des limites OPAM liées à l'autoroute et aux convois spéciaux de la route de St-Julien). Le bâtiment administratif annexe apporterait une rente pour le fonctionnement de la patinoire et offrir des espaces pour la programmation communale. Quant aux maisons qui restent actuellement, un seul propriétaire n'a pas vendu (une expropriation pour intérêt général serait valable et appliquée, si la négociation n'aboutit pas).

Concernant les conditions de réalisation de l'équipement public, le représentant rappelle qu'une résolution a été votée le 25 février 2022.

Les nuisances sonores seront traitées par l'OCDA et les lauréats lors des phases projet/autorisation de construire (car peu été traitées par les concurrents).

Énergétiquement, le mandat est parfaitement rempli (le projet étant en THPE 2000 watts, avec des améliorations au niveau des façades).

Les améliorations demandées par le jury sur les façades ont été effectuées et le cahier des charges a été validé par le jury (concept de concertation).

La MQSE a participé au jury (en tant que juge titulaire et a amené des éléments sur l'insertion dans le quartier et l'activation du DDP hors soirées de matchs).

La taille du P+R a été rabaissée, ce qui satisfait l'un des membres de la Commission (même si ce parking ne conduira pas à la réduction du trafic, ce qui est souhaité). Ce quartier ne pourra pas être pacifié et offrir une qualité de vie suffisante à ses habitants car il souffre beaucoup de la coupure des axes routiers (15'000 à 20'000 véhicules par jour). Par contre, la hauteur du bâtiment administratif est dénotée même si les enjeux ont été compris.

Le projet doit répondre aux besoins communaux, (la bibliothèque et la salle de spectacle pouvant se transformer en salle communale). De plus, le rendement du bâtiment annexe attendu sera inférieur et compliquera le budget de fonctionnement (le lauréat n'en proposant que 18'000m² de SBP au lieu de 24'000 prévu). La recherche d'investisseurs est complexe également.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Même s'il existe de nombreux PLQ en développement dans le voisinage, il est important de développer une programmation communale dans ce périmètre élargi.

Concernant le parking, le Grand Conseil et le Conseil de Fondation des parkings devront y travailler (très cher à amortir et valoriser, étant donné l'énorme excavation).

Précisons que, lors des matchs, une grande partie du P+R pourrait fermer afin d'encourager la mobilité douce, notamment par les transports publics (qui vont augmenter la cadence lors des matchs). Servette proposera à ses supporters de se rendre aux matchs en transports publics.

Le projet de la patinoire du Trèfle-Blanc est présenté à la Praille depuis mardi. Ce projet de 138 millions ne tient pas compte du P+R (les fonds proviendront de la Fondation des parkings), ni du bâtiment annexe (qui aura des activités et une programmation communale, mais pas de logements). Une dépose de crédit de réalisation serait proposée au Grand Conseil à l'été 2025.

b) PLQ 29'884 Chapelle Gui – point de situation

À la fin de la précédente législature, le PLQ devait être mis à l'enquête : la problématique des effectifs scolaires se posait et les statistiques démontraient qu'il manquait une école. Le Conseiller administratif avait donc demandé de bloquer le PLQ pour y installer un équipement public. Au vu de la difficulté d'intégrer une école, le PLQ dans son ensemble a dû être retravaillé.

Mme Nahory expose la situation actuelle et les événements survenus au cours des deux dernières années (en reprenant l'historique), avant l'avant-projet et l'image qui sera traduite en PLQ. En effet, le projet a bien changé depuis 2010 et s'est bien bonifié depuis :

- A la suite du préavis officiel de la commission d'urbanisme cantonal de juillet 2021, et bien que le projet ne soit pas assez dense pour répondre aux enjeux des pôles multimodaux (Gare, trams, bus, vélos,...), le groupe scolaire doit être accessible depuis le réseau routier, en lien avec les espaces publics; le projet ayant été revu (initialement, l'école devait se trouver au centre du PLQ).
- Les planifications tests ont donc eu lieu : une synthèse n'a pas été encore produite.
- Dans ce premier semestre 2024, le projet est encore en phase de consultation. Le Canton a produit le schéma, une préconsultation, Après la présentation de ce soir, il effectuera une image plus aboutie.
- À partir du deuxième semestre 2024, la phase de formalisation du PLQ sera entamée.
- En parallèle, Lancy (SAT) testera la faisabilité de l'intégration d'un groupe scolaire sur la surface réservée, avec une étude.
- Une autre concertation (avec des ateliers) est prévue en été. L'adoption du PLQ est prévue en 2026.

Après plusieurs procédures, des "planifications tests" (une innovation consistant notamment à élaborer un cahier des charges très complet, avec de nombreuses contraintes et exigences comme la préservation de pleine terre et du cordon boisé, intégration du groupe scolaire, densité élevée, changement climatique, ratios de stationnements, ...), des appels d'offres, des séances de concertations et ateliers (notamment avec la population), la dernière version du projet a pu être présentée en novembre 2023.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Il ne s'agit donc pas d'un PLQ qui provient d'urbanistes, mais d'un collège d'experts pluridisciplinaires (permettant une meilleure appropriation des habitants que l'ancien PLQ). Tous avaient la même voix (développeurs privés, experts indépendants et habitants).

L'emplacement du groupe scolaire (devant impérativement être construit juste avant les immeubles, comme exigé par la Commune) sera donc situé le long de la route de la Chapelle, vers la crèche Couleurs du Monde et situé près du cordon boisé (permettant l'accès par la route de la Chapelle, mais également par les divers moyens de transport en commun). La majorité des arbres serait préservée (le volet environnemental est mis en avant avec 44% de pleine terre et 31% de taux de canopée).

Il y aura des fronts de commerces ouverts sur l'extérieur et d'autres bâtiments, avec un mail, une ruelle "villageoise" avec des commerces dédiés à la vie de quartier. Une traversée mènerait directement au parc de la Chapelle (pour une transition plus douce entre la partie plus urbaine de la halte Bachet, du Trèfle d'Or et de la patinoire, et la partie arrière avec le cordon boisé, les promenades arborées et éventuellement des potagers partagés).

Tout ceci répond aussi à la densité demandée par le Canton et les promoteurs (tout en respectant les exigences de qualité naturelle et d'espace public, et les termes de phasage de réalisation).

Actuellement, trois parcelles privées sont encore invendues (les propriétaires ont été approchés par les développeurs et la Commune : des négociations seront en cours avec des propositions avantageuses). Une bonne partie du PLQ pourra aller de l'avant une fois qu'il sera force.

Par ailleurs, il est réjouissant de constater l'évolution de la situation et le choix du processus, ce qui est une satisfaction politique, tout en collaborant collectivement (une clé de réussite afin de faire de l'urbanisme de qualité dans des lieux sensibilisés). Le déplacement final du bâtiment scolaire a bien été approuvé.

Par rapport au rôle d'ACAU, ce bureau était l'AMO et une spécialiste en facilitation s'y est joint. Concernant la hauteur des bâtiments (IUS de 2 au lieu de IUS 1.8; Lancy ayant dû trouver un compromis en échange d'un groupe scolaire de 5'500m²), il y aurait des tours (avec des gabarits dégressifs place haute via La Chapelle) et, en contrepartie, il y aura un gain de pleine terre.

L'enjeu fondamental est surtout la qualité architecturale (grâce notamment à la présence de fondations et des coopératives) même si les promoteurs de PPE mettent également l'accent sur la qualité.

Concernant le parking souterrain (l'emprise étant réduite et optimisée sous les immeubles longeant la place haute, pour la préservation maximum de pleine terre et d'arbres), l'accès se trouvera du côté de La Chapelle (la patinoire ne rendant pas d'autre accès possible).

L'école sera protégée de l'emprise (avec des ratios abaissés pour les fondations et les coopératives, soit environ 200 places de stationnement pour 75'000 m² de SBP d'activités et de logements) du parking (pas de stationnement en-dessous du groupe scolaire, la rampe du parking ne sera pas à proximité).

Des services de la Ville se sont rendus la semaine dernière à la visite du quartier de l'Étang afin de découvrir un bâtiment multifonctionnel (une école et une crèche, ainsi que diverses salles sportives), qui a pu être réalisable face à un ensemble de besoins, tout en regroupant les intérêts (au lieu de les concurrencer).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024**c) Divers**

=====

Point de situation sur l'opposition au projet d'église protestante à la route de Chancy, qui a suscité une mobilisation commune assez forte.

En effet, tous les opposants se sont rencontrés la semaine dernière à la Mairie pour s'accorder, et tous sont du même avis. Il reste un espoir : les différents opposants pourraient être contactés par les développeurs afin de discuter d'un projet plus qualitatif et respectueux du site.

Mme Nahory explique que le TAPI a donné raison aux recourants en invalidant l'autorisation.

Un recours a été formulé auprès de l'instance supérieur, mais il semblerait que cette dernière irait dans le même sens que le TAPI.

Il a été demandé aux parties de suspendre la procédure pour trouver des accords, ce qui a été refusé par l'ensemble des recourants (ce qui est important), pour qu'elle aille au bout et que la justice tranche.

POINTS FINAUX**11) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

M. Haas : avec un vote, ce soir, on a quand même créé un gouffre énergétique pour le Tennis club. Est-ce que, pour compenser ceci, on ne pourrait pas envisager de faire livrer des repas de la cuisine de la caserne au tennis, évidemment en utilisant des vélos. Je pense que cette proposition a le mérite d'être étudiée. Puisqu'on a voté ce soir une cuisine qui est à moins de 300 mètres à vol d'oiseau du tennis club, c'est une proposition à étudier.

M. Dérobert : je vous ai parlé la dernière fois des avis de décès. Malheureusement c'était un peu prémonitoire. Je regrette que l'avis de décès de M. Henry Rosselet, qui a aussi siégé dans cette salle, n'ait pas comporté la signature de notre Présidente pour représenter le Conseil municipal.

M. Yilmaz : j'ai une question pour M. Bonfanti, savoir s'il est possible d'ajouter un point d'eau au square Clair-Matin, près de la station street workout, parce qu'il n'y a pas du tout de point d'eau et l'été, quand il fait très chaud, il est difficile de faire du sport.

M. Kouamé : aujourd'hui, je vais m'exprimer non seulement en tant que Conseiller municipal, mais aussi en tant que membre du comité de l'Espace Palettes et en tant que parent. Cela concerne la sécurité et le bien-être de nos enfants, notamment pour le quartier où j'habite, le quartier des Palettes.

J'ai été témoin de deux cas de figure, le premier lorsque j'amenaient ma fille à l'école des Palettes, nous avons été témoin d'un acte de délit, un jeune qui dévalait en pleine journée juste derrière l'Etoile Palettes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Le second point concerne l'Espace Palettes, en tant que membre du comité, ce fait nous a été rapporté, des jeunes fumaient des stupéfiants au niveau des abords immédiats de l'Espace Palettes. Cela a un mauvais impact sur la participation des gens, parce que les parents ont peur d'envoyer leurs enfants là-bas. Fort heureusement, je tiens aussi à saluer, au passage, le travail fait en amont par les APM, les Travailleurs sociaux hors murs et certains moniteurs qui ont commencé un travail de sensibilisation actif.

Ma question serait notamment pour le cas de l'école des Palettes et l'Espace des Palettes : quelles mesures le Conseil administratif pourrait prendre, soit pour renforcer la politique de sensibilisation ou encore intensifier la présence de la police municipale et cantonale ?

Mme Gachet : concernant cette dernière question, c'est intéressant parce qu'on a eu justement cet après-midi une rencontre en lien avec la politique sécuritaire sur différents quartiers, qui réunit l'ensemble des partenaires sociaux, sécuritaires et les directeurs d'école. Etaient présentes la police cantonale, la brigade des mineurs, la police municipale, un représentant des travailleurs sociaux, le coordinateur régional de la FASe, trois directeurs d'école primaire, une représentante du cycle des Voirets et deux représentants du service social, ainsi que deux représentants des gérants et propriétaires de l'Etoile. Ce sont des séances qui nous permettent de faire un bilan des différents événements, de manière que l'ensemble des partenaires prenne connaissance des éléments. Ensuite, de trouver ensemble des solutions et des mesures médiatrices.

Ce qui est ressorti, c'est que de manière globale la situation aux Palettes va nettement mieux, avec l'ensemble du travail qui a été fait pour l'accompagnement des jeunes qui habitent du côté des Palettes. Donc, il y a un gros travail de remise en activité, de repositionnement sur le marché de l'emploi, de repositionnement au niveau du cursus scolaire. Sur la trentaine de jeunes qui ont été pris en charge, il y en a déjà 19 qui sont dans une logique de formation scolaire et de repositionnement au niveau du marché de l'emploi.

Cela peut paraître peu, mais par rapport à ce type de population, cela nécessite un gros travail d'accompagnement. Sachez que la Ville de Lancy est fortement engagée par le biais du service social puisqu'il y a un accompagnement financier et en ressources humaines puisque ces jeunes sont accompagnés par les travailleurs sociaux et ils travaillent avec les régisseurs pour amener à la réfection et l'entretien des espaces communs de l'Etoile Palettes. C'est également eux qui entretiennent avec les concierges, et cela c'est un grand succès, les gens ont de nouveau commencé à discuter avec les jeunes, avec les concierges, une implication des jeunes. On a vu une baisse notable du liting, du tag et de ces regroupements qui faisaient un peu peur aux habitants.

Cela ce sont les éléments positifs. Toutefois, il y a des faits qui ont été relevés liés effectivement au trafic de stupéfiants, ce n'est pas moins grave, mais au niveau principalement de la marijuana actuellement, avec une consommation autour de l'Espace Palettes. Cela a été relevé, ce sont des faits qui sont suivis par la police municipale, par la police cantonale, par la brigade des mineurs et aussi un très fort accompagnement, mais journalier, des travailleurs sociaux. Il y a vraiment un travail qui se fait parce que, en plus de cette séance-là, tous les mois l'ensemble de ces partenaires se réunit et décide des mesures entre eux. Il y a tout un accompagnement de proximité qui est fait par les travailleurs sociaux – on le sait, toutes nos actions font que ces jeunes se déplacent, on ne règle pas le problème de la consommation, on le déplace sur d'autres secteurs. Donc, on essaie d'avoir une vision plus large pour ne pas déplacer cette consommation, par exemple au parc de la Pralie, parce que ce n'est pas l'objectif. Donc, cela prend du temps et il y a aussi des moyens de répression avec une intervention de la police cantonale et de la police municipale.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Concernant les questions de trafic, un seul trafic a été constaté formellement par la police cantonale. Par contre, l'ensemble des faits, quand ils sont constatés par la police municipale, ils sont aussi pris en charge avec des sanctions et de la répression. Je vais quand même soumettre ce constat auprès de la police, il y a des tournées régulières. Mais ce que je tenais à signaler, c'est ce travail qui est fait de concert avec l'ensemble des partenaires. Ce sont des moyens à long cours et c'est un travail que l'on va devoir également accompagner puisque nous sommes en train d'installer l'ensemble des totems pour signaler ces espaces publics où il y a des enfants, qu'il y a également une interdiction de fumer la cigarette et que cela va complexifier la tâche puisque on va devoir aussi intervenir par rapport à ce type de consommation.

On est au courant, on y travaille et il y a de gros projets en termes d'aménagements qui sont aussi prévus entre l'école des Palettes, sur l'esplanade derrière l'Etoile. On sait que ce ne sont pas forcément des réponses qui satisfont à court terme, mais dès que c'est constaté n'hésitez pas aussi à téléphoner à la police municipale pour qu'elle puisse aussi constater et accompagner la personne par rapport à des moyens de prise en charge par exemple.

Vous avez la possibilité de le signaler de manière que les patrouilles – vous savez qu'on a maintenant des îlotiers qui sont présents sur site, à partir du moment où un fait est constaté c'est l'îlotier de secteur qui vient de manière à pouvoir identifier et accompagner la personne qui serait en infraction.

Merci en tout cas de ce retour. Les mesures ont été mises en place de manière coordonnée avec l'ensemble des partenaires et de tels retours, pour moi, sont intéressants parce que cela nous permet d'avoir aussi un retour des habitants sur ce qu'il s'y passe. Merci pour ce retour et je fais un retour quand même à la police par rapport à ce que vous avez constaté.

M. Bonfanti : concernant la question des fontaines, une ancienne élue PS avait déjà posé une question écrite concernant cette problématique. Nous avons pu y répondre en séance de Commission de l'environnement. On avait présenté la planification de ces prochaines années. Je n'ai pas en tête si effectivement une fontaine doit être prévue dans le quartier des Mouilles.

Ce qu'il faut retenir, c'est que ce n'est pas si évident que cela. Il faut tirer une ligne d'eau et là où il faut aller chercher l'eau, cela peut coûter quelques milliers de francs, voire plusieurs centaines de milliers de francs si on est loin d'une ligne d'eau. On a une démarche participative qui a été lancée depuis un certain temps dans ce quartier. Il ne me semble pas avoir relevé le fait qu'il fallait ajouter une fontaine. Je veux bien étudier la chose avec le service de l'environnement, mais il faut retenir un élément qui me semble essentiel, parce que vous n'êtes pas le premier à dire au niveau du Conseil municipal, on essaie d'avoir au niveau du service de l'environnement, et de manière générale dans les services, une vision qui tient compte de l'ensemble du territoire et pas faire de point à point, c'est-à-dire chaque fois qu'un élu nous pose la question de savoir si dans son quartier il peut y avoir une fontaine. On essaie d'avoir une vision et en fonction de cela on regardera s'il y a une utilité de le faire ou pas.

Mme Monod : je voulais vous proposer, puisque j'ai appris le décès de M. Rosselet ici, normalement cela se fait en début de séance, mais je vous propose de faire une minute de silence en hommage à M. Rosselet.

Une minute de silence est observée par l'assemblée.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

Mme Monod : je vous remercie. Avant de clore la séance, je me permets de vous rappeler que notre voyage du Conseil municipal aura lieu le 25 mai 2024. J'invite les personnes qui ne l'ont pas encore fait, à répondre à l'invitation qui a été envoyée par Mme Crisafulli. J'ai le plaisir de vous informer du programme : nous nous rendrons à la réserve naturelle du delta de la Dranse, puis à Yvoire avant de terminer par un retour en bateau sur Genève.

Je vous informe que la prochaine séance étant déjà la dernière que je présiderai, je vous convie à un apéritif à l'issue de notre Conseil le 16 mai 2024.

Je vous souhaite un bon mois et d'ici là portez-vous bien !

La séance est levée à 23h00

La Secrétaire :

Véronique Equey

La Présidente :

Caroline Monod

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 avril 2024

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.